

**LA COHABITATION
INTERETHNIQUE DANS
LE LOGEMENT SOCIAL**

ÉTAT DE LA QUESTION

**LA COHABITATION
INTERETHNIQUE DANS
LE LOGEMENT SOCIAL**

ÉTAT DE LA QUESTION

**Francine DANSEREAU
Anne-Marie SÉGUIN
avec la collaboration de Jean GAUDETTE**

INRS - Urbanisation

**Rapport d'étude réalisé pour la
Société d'habitation du Québec**

Juin 1993

Cette publication est une réalisation de la Direction de l'analyse et de la recherche et une production de la Direction des communications de la Société d'habitation du Québec.

L'étude a été rendue possible grâce à la participation financière du Fonds d'initiative du ministère des Communautés Culturelles et de l'Immigration du Québec.

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec, 1993
Bibliothèque nationale du Canada, 1993
ISBN 2-550-27942-5

© Gouvernement du Québec

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	iii
RÉSUMÉ	v
INTRODUCTION	1
PREMIÈRE PARTIE - CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES.....	3
Bref retour sur les concepts clés	3
Ségrégation et intégration	3
L'insertion, un demi-frère de l'intégration	8
Coexistence et cohabitation	8
Ghetto et enclave.....	9
La cohabitation interethnique : une variante du concept général ou un problème en soi ?.....	10
La surconcentration ou la mixité forcée : quel est, au juste, le problème ?	12
SECONDE PARTIE - LES PROBLÈMES.....	13
Les conflits d'usage.....	14
Les thèmes classiques de récriminations dans les relations de voisinage	16
Le bruit et les odeurs	16
La saleté et les dégradations.....	17
La confrontation des modèles éducatifs	18
L'appropriation délinquante des espaces communs	18
Des conflits à caractère ethnique ?	19
La socialisation des modes de vie	20
Les problèmes de gestion	21
Les problèmes liés au cadre bâti.....	21

Les acteurs des conflits.....	22
Les familles nombreuses et les «familles à problèmes»	23
Les jeunes	23
Trois modes d'habiter susceptibles de générer des conflits.....	25
Type I : le laisser-aller.....	25
Type II : les ruraux déracinés.....	25
Type III : l'asociabilité par refus de la différence.....	26
 TROISIÈME PARTIE - LES SOLUTIONS.....	27
La «gestion adaptée» ou les rééquilibrages de la composition sociale des ensembles résidentiels.....	27
France	27
Pays-Bas.....	31
Grande-Bretagne.....	31
États-Unis.....	32
Toronto	33
Une gestion rapprochée.....	34
La formation du personnel.....	34
La mise en place de formes d'accompagnement social individualisé	36
Le développement de partenariats.....	37
Le développement social des quartiers.....	37
Les régies de quartier.....	39
Statuts et fonctionnement.....	40
Mission, objectifs et fonctions des régies.....	40
Exemples d'interventions ponctuelles.....	41
La participation des habitants.....	42
Les formes de parrainage	46
La conception ou l'amélioration de l'environnement construit.....	47
 CONCLUSION	51
 BIBLIOGRAPHIE	53

AVANT-PROPOS

Dans le cadre du plan d'action gouvernemental en matière d'immigration et d'intégration, la Société d'habitation du Québec est responsable de la réalisation de mesures visant l'intégration, quant au logement, des immigrants et des membres des communautés culturelles du Québec.

À ce titre, la Direction de l'analyse et de la recherche a confié à l'INRS-Urbanisation le mandat d'étudier la question de la cohabitation interethnique dans le logement social dans le but d'ajuster éventuellement les interventions de la Société auprès de cette clientèle.

Le présent document, qui correspond au premier volet de ce mandat, sera suivi d'une vingtaine de monographies consacrées à des projets d'habitation sociale à composante ethnique. Ces ensembles immobiliers seront examinés sous l'angle de la cohabitation interculturelle et de l'insertion locale.

Cette étude sera assurément utile aux différents intervenants du domaine de l'habitation sociale, notamment à ceux qui s'occupent d'une clientèle comprenant des bénéficiaires immigrants ou membres des communautés culturelles : offices municipaux d'habitation (OMH), coopératives d'habitation, organismes sans but lucratif responsables de la gestion de logements sociaux... Elle sera également intéressante pour les organismes qui oeuvrent dans l'accueil et l'intégration des immigrants.

Pour tout renseignement concernant le contenu de ce document, on pourra s'adresser à M. Paul Sénécal, coordonnateur des travaux, Direction de l'analyse et de la recherche, 2, place Desjardins, Tour de l'Est, 22^e étage, Bureau 2223, Montréal, H5B 1B5; numéro de téléphone : (514) 873-9618.

Smaïl BOUIKNI
Directeur de l'analyse
et de la recherche

RÉSUMÉ

Cette synthèse de la documentation sur la cohabitation interethnique dans l'habitat social est le premier volet d'une recherche en cours.

Dans un souci de distanciation par rapport aux étiquettes qui désignent couramment les groupes et les processus en cause, le document propose d'abord un retour sur un certain nombre de concepts clés qui ont un passé chargé sur les plans historique et sociologique. Le premier de ces concepts, la *ségrégation*, est envisagé à la fois comme un constat, celui de la séparation ou de la concentration spatiales, et comme un processus qui met en cause certains ressorts inhérents à la vie urbaine. Il ne s'agit pas de réhabiliter la ségrégation mais de mettre en lumière les facteurs économiques et surtout socio-culturels qui sont à la base de la formation de communautés relativement homogènes à l'intérieur de l'espace urbain. La dynamique de la distance sociale joue un rôle primordial dans la formation et le maintien de telles communautés.

On oppose trop souvent l'*intégration* à la ségrégation, comme s'il s'agissait de phénomènes radicalement antinomiques; or, la littérature montre que pour plusieurs groupes ethniques une ségrégation résidentielle marquée peut s'accompagner d'une intégration tout à fait réussie sur le plan économique. De même, les quartiers dits d'«intégration», en tant que processus, sont précisément des lieux ouverts à l'affichage et au marquage ethniques.

La *cohabitation* est ensuite abordée en tant que notion distincte de l'intégration dans la mesure où elle dénote un rapport entre partenaires différents mais égaux alors que l'idée d'intégration comporte toujours un certain degré de subordination. La cohabitation ou le partage d'un espace commun n'est pas nécessairement synonyme d'harmonie: l'évitement, la confrontation, la collaboration sont autant de figures possibles de la cohabitation. On est amené, à partir de là, à soulever deux interrogations. D'abord, la cohabitation interethnique n'est-elle qu'une variante de la question générale de la cohabitation ou un problème en soi? L'hypothèse sous-jacente à cette recherche est que les objets des conflits de cohabitation sont identiques, qu'il s'agisse de cohabitation entre groupes socio-économiques ou entre groupes ethno-culturels, mais que l'on peut observer des différences de degré dans les difficultés de gestion des conflits entre les deux situations. En second lieu, le tour d'horizon théorique se termine en demandant, sans trancher, lequel des deux maux que sont la ségrégation ou la mixité forcée constitue le pire.

La seconde partie du document est consacrée à la description des problèmes de cohabitation interethnique observés dans l'habitat social. En ce qui concerne les relations de voisinage, le premier constat est que l'indifférence ou l'ignorance mutuelle les caractérisent plus souvent que la crispation ou le conflit ouvert. Les thèmes de récriminations classiques entre voisins sont ensuite passés en revue: le bruit et les odeurs, qui sont vécus comme des intrusions dans l'espace personnel, la saleté et la dégradation des espaces communs, la confrontation de modèles différents d'éducation des enfants,

l'appropriation délinquante des espaces communs, notamment par les adolescents. Le fait que ces conflits mettent en scène les étrangers tout autant que les ménages dits «de souche», et souvent ces derniers entre eux, constitue un constat récurrent des enquêtes. Les problèmes de gestion et d'entretien du logement social sont aussi évoqués, de même que les problèmes de conception architecturale des ensembles HLM et leur inadaptation à certaines pratiques culturelles des familles immigrantes telles les pratiques culinaires.

En conclusion de cette section, l'attention est attirée, d'une part, sur les acteurs qui sont le plus souvent au centre de ces conflits : les jeunes, les familles nombreuses et les «familles à problèmes» (accablées par l'absence d'un parent, des troubles psychiques, etc.). Elle est attirée, d'autre part, sur les modes d'habiter susceptibles de générer des conflits : le laisser-aller, la transplantation d'anciennes habitudes de vie (chez les ruraux déracinés) et l'asociabilité par refus de la différence (chez les «redresseurs de torts» incapables de supporter des habitudes différentes des leurs).

La troisième section, la plus volumineuse, traite des solutions qui ont été proposées ou déjà mises en oeuvre pour remédier aux difficultés de cohabitation évoquées. Ces solutions passent, au premier chef, par des transformations des modes de gestion devant aboutir à une gestion à la fois «adaptée» et «rapprochée».

Le terme gestion «adaptée» désigne des procédures plus ou moins formelles d'attribution des logements sociaux visant à assurer la plus grande compatibilité possible entre les profils des candidats à l'attribution d'un logement et la composition sociale et les façons de vivre d'un ensemble d'habitat social. Pratiquées surtout en France pour résoudre des problèmes d'équilibre financier et de taux de vacance et des difficultés de cohabitation, ces méthodes de «gestion fine» des attributions ont aussi joui d'une certaine faveur aux Pays-Bas. Il est à noter qu'en France, l'analyse de la compatibilité mise parfois sur des outils statistiques et d'enquête très sophistiqués alors que dans d'autres cas l'exercice passe plutôt par la participation des résidents et par la cooptation. En Grande-Bretagne, c'est surtout l'aspect discriminatoire de telles pratiques, appliquées de façon informelle par les gestionnaires, qui est dénoncé dans la littérature. Aux États-Unis, les pratiques de rééquilibrage se sont développées au nom du *Fair Housing Act*. En Ontario, essentiellement à Toronto, des critères d'équilibre sont également appliqués pour assurer la viabilité de certains segments du parc de logements sociaux, mais cela dans une logique purement financière.

La «gestion rapprochée» consiste dans un ensemble de mesures allant de la création de bureaux locaux et d'une formation plus adaptée du personnel (que l'on cherchera à sensibiliser aux différences interculturelles et au racisme) à la négociation des règles de vie avec les résidents de chaque bâtiment, en passant par la mise en place de diverses formes d'accompagnement social pour les ménages à problèmes multiples.

Au-delà des réformes de gestion, le développement de partenariats entre intervenants et avec les résidents constitue une avenue particulièrement prometteuse dans le sens du rapprochement. L'exemple français des régies de quartier est présenté en détail dans le document. Ces régies allient des

missions socio-économiques, éducatives et culturelles - liées notamment à l'insertion professionnelle des jeunes - à des objectifs d'entretien des bâtiments et de transformation physique des quartiers de même qu'à des objectifs plus généraux d'amélioration de la sécurité publique et de l'image des quartiers.

Enfin, les expériences de parrainage des nouveaux arrivants par les résidents établis dans les quartiers ou les ensembles d'habitat social ainsi que les interventions sur la conception et l'amélioration du cadre physique sont analysées. Sur ce dernier point, la diversification des fonctions (ajout de services, cafés, restaurants, salles communautaires, etc.) présentes dans les HLM est particulièrement soulignée.

Le document se termine par une interrogation sur la marge de manoeuvre relative des gestionnaires de logement social québécois, qui doivent oeuvrer dans une situation de pénurie et donc de forte demande non satisfaite comparativement aux exemples européens dont on pourrait vouloir s'inspirer; la contradiction apparente entre des modes de gestion «adaptée» et le souci des droits de la personne ou de la lutte contre la discrimination est également évoquée.

INTRODUCTION

Ce texte livre le premier volet d'une recherche en cours sur la cohabitation interethnique dans l'habitat social. Il présente une synthèse de la documentation portant sur ce thème. D'entrée de jeu, il faut signaler que la documentation relative à l'expérience française est particulièrement abondante. La synthèse est donc tributaire de ce déséquilibre et ne rend probablement pas compte de manière exhaustive d'éventuelles expériences canadiennes, américaines, néerlandaises ou britanniques sur ce terrain. Le texte est divisé en trois parties. La première est consacrée aux concepts clés du domaine étudié. La seconde porte sur les différents problèmes de cohabitation rencontrés dans le logement social. La dernière partie présente les solutions envisagées ou mises en pratique pour résoudre ces problèmes.

L'analyse des problèmes et solutions qui découle de la littérature dépouillée sert de trame pour la définition des thèmes qui seront abordés dans le second volet de la recherche, notamment lors des interviews avec les résidents et les gestionnaires des projets québécois retenus pour les monographies.

BREF RETOUR SUR LES CONCEPTS CLÉS

Au point de départ de cette étude sur la gestion des différences interethniques dans l'habitat social, un bref retour s'impose sur un certain nombre de concepts clés. Faut-il parler de groupes ethniques, de communautés culturelles, de Québécois de souche ancienne ou d'implantation récente, d'immigrants anciens ou nouveaux, d'autochtones, de minorités «visibles» ou «non visibles», de groupe majoritaire ? Tous les termes de ce vocabulaire sont piégés, aussi rapidement dépassés qu'imprécis, et à la limite faux. Il ne nous paraît pas utile de nous engager ici dans la course aux mots justes, aux étiquettes du jour. Nous limiterons notre examen à un certain nombre de dyades conceptuelles dotées d'une certaine résistance dans le temps et dans l'espace, où sont associés tantôt des frères ennemis, tantôt des proches parents.

SÉGRÉGATION ET INTÉGRATION

La ségrégation est généralement représentée comme l'envers de l'intégration, c'est-à-dire d'un accès normal à l'éducation, à la culture, à la vie économique, aux ressources et aux biens urbains en tout genre. Commençons par l'envers.

Ségrégation, bien sûr, est un vilain mot qui, au premier abord et pour la plupart des gens, évoque les situations limites de séparation contrainte et légitimée des populations qui ont prévalu, par exemple, dans l'Afrique du sud de l'*apartheid*, dans le sud des États-Unis jusqu'aux années 1960, ou encore en Allemagne sous le régime nazi.

Ce n'est évidemment pas à ces cas limites que l'on fait référence aujourd'hui quand on parle de ségrégation. Toutefois, exception faite de la sanction par le droit, renforcée par la contrainte physique (tabassage, emprisonnement, voire lynchage de l'éventuel contrevenant), il faut bien reconnaître que les mécanismes qui régissent la mise à part et le maintien à distance de certaines

catégories de population ne diffèrent pas sensiblement entre les ségrégations de fait, non voulues, et les ségrégations officielles.

Distinguons d'abord les constats, ou les résultats de la ségrégation, des processus qui l'engendrent.

Le constat premier est simplement celui de la séparation spatiale, soit la concentration dans l'espace (une zone de la ville, un type d'habitat, un immeuble ou un ensemble d'immeubles) d'un sous-groupe de la population partageant une caractéristique (appartenance ethnique, niveau d'instruction ou de richesse, composition familiale, etc.) à un degré qui dépasse la proportion représentée par le sous-groupe ainsi constitué au niveau de l'agglomération¹.

Ce genre de constat est relativement neutre en termes d'équité, c'est-à-dire d'égalité ou d'inégalité d'accès aux ressources et aux «opportunités» urbaines. Celles-ci mettent en jeu la *ségrégation spatiale*. Le problème ici est que l'on glisse souvent insensiblement de la ségrégation sociale à la ségrégation spatiale, en postulant une superposition de l'une à l'autre, alors que la réalité est faite d'arbitrages beaucoup plus complexes².

Venons-en au processus. En tant qu'opération, la ségrégation consiste à mettre à part, à séparer, à trier. C'est un processus qui, en dépit de la prétention du *separate but equal*, implique classement, hiérarchisation et, en bout de ligne, exclusion. Vieillard-Baron (1990) fait une distinction entre ségrégation et marginalisation, ce dernier terme renvoyant «à la fois aux acteurs dominants (qui mettent à part) et aux dominés (qui subissent une action qu'ils ne contrôlent pas) alors que celui de ségrégation désigne d'abord les acteurs [dominants]». L'intérêt de cette distinction un peu obscure est peut-être d'attirer

¹ C'est le principe même du calcul du coefficient dit de dissimilarité ou de ségrégation utilisé depuis la parution de Duncan et Duncan (1955). Ce calcul consiste à déterminer dans quelle mesure chaque unité spatiale capte une proportion de telle ou telle catégorie (socio-professionnelle, en l'occurrence, chez Duncan et dans la plupart des travaux qui s'intéressent à la ségrégation et aux inégalités sociales) plus ou moins élevée que la proportion observée au niveau de l'agglomération. L'addition de ces différences absolues donne l'indice de ségrégation.

² Pour une discussion des cas de non-chevauchement entre ségrégation sociale et ségrégation spatiale de même que des différents types d'arbitrages entre avantages urbains que sont appelés à faire les ménages de toutes les couches sociales en matière de choix résidentiels, voir Dansereau, 1992.

notre attention sur la composante active du rejet connoté par la ségrégation et sur les mécanismes de stigmatisation et de discrimination de la part de l'acteur dominant qui alimentent ce rejet. Autrement dit, nous sommes entraînés sur le terrain des *ressorts* de la ségrégation, où ne nous mènent pas - sauf à invoquer des ordres de causalité extrêmement généraux - les formulations en termes d'accès différentiel, d'isolement ou de privation relative (de relations sociales, de ressources matérielles, culturelles, etc.).

Les ressorts de la ségrégation qui nous intéressent ici sont les facteurs proprement urbains qui la créent et l'entretiennent. Il s'agit de facteurs techno-économiques et de facteurs psycho-culturels. Les premiers ont trait aux mécanismes du marché foncier, régi par les logiques de groupement des activités urbaines et des groupes sociaux qui structurent l'espace urbain. Les pères de l'écologie humaine ³ - Park, Burgess, McKenzie et, à travers eux, Simmel, qui constituait leur source d'inspiration première - parlaient à cet égard de phénomènes de concurrence, d'invasion, de succession et de dominance touchant aussi bien les «types» d'habitants que les activités, processus réglés en premier lieu par la main invisible du marché foncier et secondairement par des facteurs culturels de constitution des identités et de résistance des groupes institués sur la base des mentalités. C'est ici qu'entre en jeu la distance sociale en tant que phénomène indissociable de la vie urbaine.

La distance sociale entre les personnes et les groupes sociaux ⁴ est avant tout un *effet de milieu*, de contexte. Il s'agit d'attitudes - réserve, refus de savoir, attitude blasée - que le citoyen se doit d'affecter en raison de la surstimulation provoquée par la densité et la proximité physique des autres. Chez Park, la

3 Voir à ce propos les textes réunis par Grafmeyer et Joseph, 1990.

4 Il existe aussi une autre forme de distance sociale qui sépare les individus ou les groupes des lieux de la vie urbaine. Cette distance découle de l'accessibilité relative des lieux ou équipements publics, liées aux connotations sociales qui leur sont attachées en raison à la fois des types de populations qui les fréquentent et des activités qui s'y déroulent. Le principe de «qualification sociale» des lieux a été bien mis en évidence dans les travaux de Monique Pinçon-Charlot et de Michel Pinçon. Il agit, au-delà de la distance physique, pour sélectionner certaines catégories de population, trier celles qui se sentent à l'aise et celles qui se sentent aliénées, voire niées. Voir Pinçon, 1981.

distance sociale entre les personnes comporte deux aspects, qui renvoient de façon différente à la *mobilité* comme facteur central. Le premier exprime la recherche ou le simple constat du regroupement des personnes sur la base d'affinités ou de la similitude de traits. C'est la logique de formation de la communauté, qui assure la reproduction de ses traits par acculturation du nouvel arrivant. Celui-ci se glisse dans le moule et, par la suite, si ses valeurs et ses aspirations changent, il est appelé à se déplacer, à trouver un milieu qui lui correspond mieux. Le deuxième aspect est le *rapport à l'étranger*, qui est aussi une caractéristique fondamentale des villes, par opposition au village ou à la campagne, où l'on connaît l'identité, la place, l'origine et l'histoire de chacun. La confrontation à la différence, à la complexité et donc à l'hétérogénéité inhérente à la ville exige la distance sociale. Pour Park, d'ailleurs, même «une aire naturelle n'est jamais tout à fait homogène» et le voisin n'est jamais vraiment un semblable. La distance entre citoyens reste liée à l'hétérogénéité des histoires personnelles. L'attitude de réserve conduit à mettre des distances et à les maintenir vis-à-vis du voisin et *a fortiori* vis-à-vis de l'étranger que l'on est susceptible de côtoyer.

La ségrégation, dont Park parle exclusivement à propos des regroupements ethniques ou raciaux, devient, dans cette perspective un principe d'ancrage de solidarités et de liens d'intimité de type *primaire*, distincts des relations transitoires, de type *secondaire*, qui sont le produit de la mobilité généralisée. Tant qu'elles demeurent opérantes, ces bases de formation des identités et des communautés gardent leur revers : l'étiquetage, la formulation de stéréotypes qui gomment les différences individuelles et appellent la discrimination. La discrimination est l'actualisation du préjugé; elle est partie intégrante du double processus de constitution des identités et de rejet de l'autre ou du différent.

On conviendra facilement que ces principes sont encore à l'oeuvre de nos jours et que le rassemblement se fait toujours avant tout sur la base de communautés de traits, qu'il s'agisse d'origine ethnique, de capital social (pouvoir, richesse, relations sociales) ou culturel ou de simples affinités sur le plan des styles de vie. On continue donc de créer et d'entretenir, sur ces bases, de la distance sociale, particulièrement en ce qui concerne le lieu de résidence. En effet,

lorsque les mécanismes de production de l'habitat et notamment les filières sociales d'attribution du logement viennent contrer le jeu des mécanismes de distanciation sociale, les populations trouvent d'autres moyens de reconstituer ceux-ci, d'exprimer les différences perçues. Ces considérations nous font déboucher sur le terrain de l'intégration et sur la question de la cohabitation.

Toutefois, avant de clore cette analyse de la notion de ségrégation, il est bon de rappeler que la ségrégation résidentielle peut s'accompagner d'une intégration réussie sur le plan économique : cela a été souligné à maintes reprises à propos des communautés juive (McNicoll, 1986), grecque (Brédimas-Assimopoulos, 1975) ou italienne (entre autres) de Montréal. Est-ce à dire que l'on aurait affaire ici à une insertion réussie plutôt qu'à une véritable intégration ?

Mais l'intégration n'est pas qu'un état de fait, un aboutissement. C'est aussi un processus. Patrick Simon (1992b) fait valoir le rôle intégrateur de certains vieux quartiers populaires vis-à-vis des immigrés. Prenant comme exemple le quartier de Belleville, à Paris, il identifie certaines caractéristiques propres aux quartiers d'intégration : infrastructure immobilière dégradée, en attente de renouvellement, qui facilite l'entrée des nouveaux groupes sur le plan tant résidentiel que commercial, marquage ethnique du territoire du point de vue des structures communautaires (lieux de culte, associations, cafés, etc.) et du tissu commercial, sociabilité «villageoise» favorisée par une forte homogénéité sociale, qui permet une relative tolérance des différences ethno-culturelles. Le quartier d'intégration n'est pas un lieu d'accueil initial, de passage, mais plutôt un lieu de fixation des immigrants, qui vont y établir des racines. Loin d'être une terre idyllique, ce type de quartier est un lieu de compétition et de conflit entre les communautés qui y cohabitent : «la proximité spatiale y radicalise les conduites d'évitement; elle les rend indispensables pour préserver la stabilité sociale».

À la limite, et cela est plutôt paradoxal, on se rend compte que ségrégation et intégration ne sont pas nécessairement aussi antinomiques que le laisserait supposer le sens commun.

L'INSERTION, UN DEMI-FRÈRE DE L'INTÉGRATION

Depuis que le débat s'est déplacé de la ségrégation vers l'exclusion, on parle de plus en plus d'*insertion* comme voie moyenne ou processus qui autorise la différence, voire le différencialisme, que récuse l'intégration. L'intégration connote, en effet, un rapport hiérarchique ou, à tout le moins, un rapport d'ancienneté, alors que la simple insertion suppose que le processus d'acculturation n'a pas été poussé à son terme, et même qu'il n'a pas à l'être. L'insertion résidentielle des immigrés est vue par certains comme un premier pas vers l'intégration (Levallois, 1992).

Sur le plan idéologique et politique, il y a eu énormément de débats en France ces dernières années sur les visées à poursuivre et l'idéal à préconiser. Françoise Gaspard (1992) note qu'au début des années 1980 la gauche a privilégié l'insertion tandis que la droite favorisait l'intégration ou même l'assimilation; le rapport se serait inversé vers la fin des années 1980, et l'intégration serait devenue le nouveau mot d'ordre apte à rassurer autant qu'à mobiliser (Bonnaïfous, 1992).

En Amérique du Nord, l'insertion ne fait guère partie du vocabulaire et l'on parle plutôt d'intégration ou (à propos des politiques d'habitation aux États-Unis) de déségrégation. La problématique n'est pas l'intégration à l'ensemble de la nation ou à la majorité, mais la rupture avec les habitudes et les pratiques ségrégatives, sur le plan résidentiel comme dans le monde de l'éducation ou celui du travail.

COEXISTENCE ET COHABITATION

Sur le plan social, la cohabitation dénote un rapport entre des partenaires différents, certes, mais présumés égaux : ce dernier trait la distingue de l'intégration. Sur le plan spatial, la cohabitation présuppose le partage d'un espace commun; en cela elle va au-delà de la coexistence, qui se réduirait à la «simple juxtaposition des communautés», au fait de vivre «côte à côte, en parallèle, sans friction» (Verpraet, 1990). La coexistence fait ainsi appel au modèle de la mosaïque tandis que la cohabitation postule un échange pouvant

prendre des formes très diverses, incluant l'interaction minimale, l'évitement, la collaboration ou la confrontation. Cette dernière éventualité est plus probable là où l'on a affaire à des stéréotypes qui représentent les groupes en présence comme des entités homogènes; elle l'est *a fortiori* lorsque ces représentations n'identifient que deux blocs, par exemple la société d'accueil ou les citoyens de souche, et les immigrés.

De telles représentations sont réductrices à plusieurs niveaux. D'abord, elles réduisent les appartenances multiples de l'individu à une seule d'entre elles (il est «membre d'un groupe ethnique»). En second lieu, elles gommant les différences entre les individus rangés dans ces groupes : elles constituent des groupes homogènes. Enfin, elles supposent des réalités figées, comme si les individus et les groupes étaient incapables de changement. Or, la coexistence et, encore plus, la cohabitation sont basées sur la reconnaissance de «ce qui se passe dans une société plurielle entre des groupes qui sont multiples, fluctuants, difficiles à définir avec précision, traversés de nombreux clivages» (Mantovani et Saint-Raymond, 1984).

Une telle reconnaissance n'équivaut pas à la négation des divergences d'intérêts, des difficultés de communication et des nécessités de «traduction» ou de transposition qui sont soulignées, entre autres, par Jean Rémy (1990). Ce dernier met en relief l'importance des espaces intersticiels, à la jonction des espaces appropriés par diverses communautés dans un quartier, pour l'établissement d'un dialogue entre groupes hétérogènes.

La cohabitation comporte bien des embûches, comme nous le démontrerons plus loin.

GHETTO ET ENCLAVE

Ghetto est, à l'instar de ségrégation, un bien vilain mot. Ghettos de pauvres frappés par l'ostracisme racial au coeur des grandes villes des États-Unis ou «banlieues-dépotoirs» des grandes agglomérations françaises, les ghettos sont communément perçus comme des lieux de désespoir et de violence. Pourtant, au sens sociologique, le ghetto présente maintes vertus, que divers auteurs ont rappelées récemment. Dans le sillage des réflexions de Wirth (1980),

Véronique de Rudder (1983; 1987), Hervé Vieillard-Baron (1990) et Philippe Genestier (1990) ont rappelé que le ghetto est essentiellement un lieu d'homogénéité religieuse et culturelle caractérisé par une diversification économique; sociale et professionnelle. Loin d'être un lieu de désorganisation, le ghetto présente un riche tissu d'activités, doté de ses modes de régulation et de hiérarchisation, de son ordre propre.

Les banlieues auxquelles on a accolé le qualificatif de ghetto sont, au contraire, des zones purement résidentielles habitées par des populations hétérogènes sur le plan ethnique et homogènes sur le plan socio-économique : relégués de toutes catégories, comprenant d'importantes fractions d'immigrés d'origines et de générations diverses, mais aussi nombre de couches sociales «à problèmes» autochtones. Il n'est pas étonnant que pareil milieu se prête mal à l'éclosion d'une dynamique communautaire apte à soutenir un développement endogène, d'autant plus que le tissu fonctionnel (activités, sources d'emploi, etc.) y est généralement très pauvre.

Ces milieux ne constituent pas non plus des enclaves au sens sociologique : l'enclave ethnique, caractérisée par un foisonnement de services et d'activités destinées à un groupe ethnique, s'apparenterait plutôt au quartier d'intégration dont nous avons parlé plus haut. D'ailleurs, la plupart de ces enclaves sont multiethniques, et s'y côtoie une variété de noyaux de services s'adressant chacun à une communauté spécifique.

Parler d'enclave ethnique résidentielle pour désigner une zone mono-fonctionnelle et mono-ethnique a-t-il alors un sens ? Oui, à condition qu'on y observe un repli des habitants et une coupure par rapport au tissu urbain environnant. Nous verrons dans la suite de ce texte et de la présente recherche que certains ensembles d'habitat social constituent, selon ces critères, de véritables enclaves.

LA COHABITATION INTERETHNIQUE : UNE VARIANTE DU CONCEPT GÉNÉRAL OU UN PROBLÈME EN SOI ?

La cohabitation, nous l'avons précisé plus haut, suppose le partage d'un espace, qui est source de tensions, de compétition et éventuellement de

conflits. Les difficultés de cohabitation peuvent être plus ou moins importantes selon le degré de contraste entre les modes de vie des différents groupes appelés à se partager un espace. On peut se demander ce qui est le plus susceptible d'engendrer des difficultés : la cohabitation de différences sociales fortes ou la cohabitation de différences ethno-culturelles également fortes ?

Sur la base d'observations faites sur des milieux fortement différenciés sur le plan socio-économique et d'autres sur des milieux marqués par de fortes différences ethno-culturelles, nous sommes portées à faire l'hypothèse que ce sont les différences sociales qui sont le plus difficiles à gérer. Cela tient à des différences dans les modes d'organisation de l'unité domestique (rôles parentaux, horaires, modes d'éducation des enfants et particulièrement des adolescents, etc.), dans les types de sociabilité et dans les modes d'usage des espaces communs, différences conjuguées à une volonté de distanciation par rapport aux voisins «différents», dont cherchent sans cesse à se démarquer les couches sociales en mobilité ascendante (Chamboredon et Lemaire, 1970; Pinçon, 1981; Althabe, 1984). Ne peut-on pas penser qu'à l'encontre de cette logique de la distanciation les communautés immigrantes sont davantage à la recherche de modèles intégrateurs, voire de modèles assimilationnistes, qui les porteraient à s'adapter au moule dominant ? Bien entendu, cette recherche peut être niée chez des groupes frappés de discrimination (les jeunes Noirs sans qualification et sans avenir, entre autres), dont les modèles de référence privilégieront le refus des valeurs de la société ambiante et la révolte contre cette société pour se constituer une identité.

Quoi qu'il en soit et quelles que soient les différences de degré, les objets des difficultés de cohabitation ont toutes les chances de demeurer les mêmes, soit l'usage des espaces communs et des lieux de transition entre l'espace privé et l'espace public : paliers, cages d'escaliers, cours, jardins, stationnements, etc. Les intrusions causées par le bruit, les odeurs, les rejets (ordures, objets personnels qui «traînent») et autres débordements de l'espace privé dans ces espaces collectifs ou dans l'espace privé du voisin resteront invariablement le terrain d'élection privilégié des conflits de cohabitation.

LA SURCONCENTRATION OU LA MIXITÉ FORCÉE : QUEL EST, AU JUSTE, LE PROBLÈME ?

La concentration dans un espace restreint de populations ayant en commun une caractéristique donnée, qu'il s'agisse du niveau socio-économique, de la race, de l'appartenance ethno-culturelle ou encore du fait d'être en chômage ou assisté social, est le plus souvent déplorée, tant par l'observateur que par les populations affectées. À l'inverse, la mixité forcée, induite par des politiques publiques de «rééquilibrage» des ensembles résidentiels ou des quartiers dévalorisés, a reçu fort peu d'attention.

Quelques exemples de déségrégation d'ensembles d'habitation sociale aux États-Unis ont été commentés mais non vraiment évalués. (Yinger, 1986); de même, la «gestion fine» du peuplement des ensembles de logement social, pratiquée en France depuis une dizaine d'années, a été proclamée⁵, décrite, décrite dans ses modalités mais fort peu analysée du point de vue de ses résultats sur la vie des habitants, sinon par la mise en évidence des effets d'exclusion des «indésirables», repoussés vers d'autres lieux (Jaillet et al., 1992; Dupuy, 1987). Autrement dit, on reste très mal armé pour déterminer aujourd'hui lequel des deux maux, soit la ségrégation ou la mixité forcée, représente le pire.

Cette réserve étant posée, nous allons dans la suite de cet essai nous pencher surtout sur les difficultés de la cohabitation en situation de mixité obligée ou choisie, ou plutôt consentie, car le logement social demeure pour la plupart des ménages un choix enserré dans d'étroites limites financières, même dans le cas quasi idéal des coopératives.

Voilà qui clôt cette section destinée à apporter certains éclaircissements d'ordre théorique. La section suivante sera consacrée à la description des problèmes de cohabitation interethnique dans l'habitat social. Pour l'essentiel, nous traiterons de l'expérience française, pour laquelle nous disposons d'une abondante documentation.

⁵ Commission nationale pour le développement social des quartiers, 1983.

SECONDE PARTIE - LES PROBLÈMES

Avant d'aborder les problèmes, il nous semble utile de rappeler, pour la France, certains éléments contextuels qui sont susceptibles d'exacerber les conflits de cohabitation.

Selon Boumaza (1987), de nombreux conflits interethniques ont trouvé, dans le passé, leur solution dans la croissance économique et dans la mobilité sociale. La conjoncture actuelle, qui se caractérise par un freinage des mécanismes de mobilité sociale, est propice à l'éclatement des conflits et aux affrontements interethniques.

D'autre part, l'évolution divergente des comportements démographiques des Français et de certains groupes d'étrangers a contribué à la formation de rapports différenciés des groupes à l'espace résidentiel. Les familles françaises peu nombreuses tolèrent mal la cohabitation avec des familles plus grandes, qui sont souvent davantage source de bruits et de circulation au niveau de l'immeuble.

Enfin, dans un contexte général où les catégories sociales les mieux insérées économiquement ont quitté le logement social et où les immigrés, qui jusqu'à récemment se voyaient confinés aux bidonvilles et à l'habitat dégradé des quartiers centraux, ont trouvé une place dans l'habitat social, la présence des immigrés est associée à une dévalorisation des espaces qu'ils occupent au sein du parc HLM. Les immigrés renvoient une image contrastée à des populations françaises pour lesquelles l'avenir semble peu prometteur : ils sont perçus à la fois comme des concurrents dotés d'un plus grand dynamisme et comme le stigmate patent d'une déchéance (Calogirou-Basdevant, 1988; Hessel et al., 1987; Sélim, 1992). Les médias ont joué un rôle dans les rapports concrets et quotidiens entre habitants d'une même cité ou d'un même quartier. Évoquant le mal de vivre des banlieues et mettant en évidence la place des immigrés, ils ont contribué à détériorer les rapports de proximité en généralisant une image immigrée angoissante sinon négative dans une atmosphère fortement marquée par des préoccupations sécuritaires.

Revenons maintenant aux problèmes. Ceux qui sont recensés dans la plupart des écrits portant sur la cohabitation interethnique peuvent être regroupés sous certaines rubriques, mais il faut toutefois préciser qu'il est rare qu'un problème survienne isolément.

LES CONFLITS D'USAGE

Les cas de conflit de voisinage intense demeurent l'exception dans l'ensemble des études que nous avons consultées. Globalement, le discours des résidents dans la plupart des lieux traduit plus souvent l'indifférence mutuelle et l'ignorance que la crispation ou le conflit dans les relations internes à l'immeuble. Entre les deux extrêmes que sont le conflit ouvert et la convivialité harmonieuse, les relations qui accompagnent la cohabitation se situent beaucoup plus souvent dans une zone plus indéterminée. L'enquête sur Toulouse (Benayoun et al., 1987) suggère que les relations de voisinage sont à peu près absentes et qu'il existe un très faible degré d'interconnaissance au sein de l'espace de cohabitation. Dubet (1989) prétend que l'on néglige souvent de s'intéresser aux cas de cohabitation réussie alors que ses recherches l'ont conduit à observer des situations de cohabitation qu'il qualifie de paisibles. Il ajoute qu'il est fréquent que les acteurs supportent très bien leurs voisins immigrés mais n'aiment pas les étrangers en général, qui symbolisent la dégradation de leur position sociale.

De Rudder (1987b) propose trois cas de figure décrivant les relations interethniques entre ces deux extrêmes, le conflit ouvert et la convivialité harmonieuse⁶ : les échanges de bon voisinage, l'absence de relations et les situations conflictuelles.

Les échanges de bon voisinage sont le fait de résidents qui se connaissent entre voisins, se fréquentent et s'entraident. La coopération entre voisins semble une chose assez normale chez certains : échange de clé pour la lecture des compteurs, courses effectuées en même temps que les siennes,

⁶ Son étude ne porte toutefois pas exclusivement sur l'habitat social mais sur la cohabitation dans des quartiers multiethniques parisiens.

conseil pour certaines démarches administratives, etc. Ce sont les femmes qui entretiennent les relations les plus fortes mais à titre individuel (lorsqu'elles sont en famille, les femmes gardent leurs distances) : on s'invite à prendre le café, on se garde une portion du gâteau de la veille, etc.

L'absence de relations ou les relations superficielles se caractérisent par des rapports distants qui se limitent le plus souvent à l'échange de formules de politesse. Ce type de relations est vécu de façon différente selon les immigrants. Pour les uns, il marque le rejet, pour d'autres l'indifférence ou encore, pour d'autres, c'est un *modus vivendi* qui est apprécié.

Le troisième type de rapports est marqué par les conflits interpersonnels. Il se manifeste de diverses façons : un silence hostile, l'opposition manifeste, l'altercation ou le harcèlement. Pour les immigrants interrogés par de Rudder, les situations de conflits restent relativement exceptionnelles et circonscrites à des individus particuliers. Les conflits ne semblent pas produire de clivages ethniques car ils sont renvoyés aux individus indépendamment de leur appartenance culturelle.

En Ontario, seule province qui s'est penchée à ce jour et de façon officielle sur la question des immigrants dans le parc de logement social, la question des conflits d'usage est passée sous silence. En fait, la thématique de la cohabitation est abordée très rapidement et elle est formulée dans une perspective qui loge à l'enseigne de la Charte canadienne des droits et libertés. La question est de savoir si les immigrants sont victimes de diverses formes de discrimination et de harcèlement ou encore de discrimination à l'entrée, etc. La cohabitation n'est jamais abordée comme une relation qui fait intervenir les deux termes du rapport immigrants et non-immigrants. L'approche ontarienne, qui s'inscrit dans la lignée du multiculturalisme canadien, suppose implicitement que le second doit faire preuve de tolérance face à la différence, niant le caractère souvent dérangeant de cette différence au niveau des modes de vie. Il n'y a pas de réelle place pour une négociation au niveau des usages.

Cela nous amène au débat entourant la question de la cohabitation. Schématiquement, on peut discerner deux grandes orientations qui induisent

deux types d'attitudes et de pratiques conséquentes de la part des institutions concernées : l'encouragement à l'intégration tous azimuts et la reconnaissance du droit à la différence, qui peut être assimilée à une sorte d'idéalisation du ghetto (Boumaza, 1987). D'un côté, on propose des actions intégratrices qui consisteraient à effacer les inégalités tant sociales que professionnelles ou culturelles et à faire adopter par les immigrés les modèles d'habiter et de consommer du groupe dominant, ce qui implique une remise en question du système de représentations et des pratiques des ménages immigrés. Nous sommes ici dans un univers de nivellement, où cohabiter signifie se plier aux exigences de la société d'accueil dans un processus de socialisation forcée des modes d'habiter. Cette approche s'inspire du paradigme assimilationniste. Le discours opposé se fonde, quant à lui, sur la spécificité culturelle, qui organiserait les modes d'existence et d'appropriation de l'espace. Cette approche sous-entend que les milieux de vie doivent être homogènes (Boumaza, 1987) et se situe dans le paradigme de l'insertion. Peut-on envisager une position mitoyenne entre ces deux extrêmes, qui concilierait les différences et ferait une place à la négociation, aux compromis à l'intérieur de chaque milieu de vie (cage d'escalier, petit immeuble), c'est-à-dire à une échelle fine ?

LES THÈMES CLASSIQUES DE RÉCRIMINATIONS DANS LES RELATIONS DE VOISINAGE

Les thèmes classiques de récriminations dans les relations de cohabitation se rapportent aux bruits, aux odeurs, à la saleté, à la dégradation des parties communes, à la confrontation de modèles éducatifs opposés ou encore à l'appropriation «délinquante» des espaces communs.

LE BRUIT ET LES ODEURS

Le bruit reste l'objet principal des récriminations dans la cohabitation, peut-être en raison du fait qu'il devient le signe tangible de la présence de l'autre et de son identité, tout comme les odeurs d'ailleurs (chez les Portugais celle du poisson, chez les Marocains celle du couscous...). L'insonorisation déficiente des logements exacerbe les différences dans les modes de vie, qui sont eux-

mêmes reliés à des rythmes de travail et de loisirs différenciés : les uns sont au repos alors que les autres vaquent à leurs activités domestiques (Benayoun et al., 1987; Autes et al., 1982; CREPAH/CGM, 1981). Les ménages immigrés d'origine rurale et les familles nombreuses sont les plus fréquemment mis en accusation en ce qui concerne les bruits.

LA SALETÉ ET LES DÉGRADATIONS

L'entretien des parties communes est souvent l'objet de tensions. Pour certains ménages, les espaces environnants du logement ne sont pas extérieurs à la vie familiale, pour d'autres oui. Selon l'attitude que l'on adopte, la propreté, la qualité et l'allure des espaces collectifs seront considérées comme des éléments de première importance par les uns, ou plutôt secondaires par rapport à l'aspect fonctionnel de leur utilisation par les autres. Les espaces collectifs, les parties communes et les balcons sont les plus souvent touchés (des jets d'objets ou de détritiques viennent les souiller). Les différences de comportement ne peuvent être attribuées aux seules différences de culture. La couche sociale ou l'âge peuvent être des éléments de différenciation des pratiques. Les femmes au foyer et les femmes qui travaillent n'auront pas la même attitude; les secondes considèrent davantage l'entretien des parties communes comme une corvée à accomplir rapidement par devoir, les premières, qui passent davantage de temps à la maison, attachent plus d'importance à leur environnement quotidien. Dans certains cas, de vives tensions peuvent surgir entre celles qui ne perçoivent pas la nécessité de l'entretien des parties communes et les obsédées de l'ordre et de la propreté (CREPAH/CGM, 1981:27; Benayoun et al., 1987).

Les dégradations des espaces collectifs et communs sont souvent l'oeuvre des bandes d'adolescents : vitres et système d'éclairage brisés, portes ou casiers de courrier défoncés, etc. Les dégradations sont source de tensions pour deux raisons. Elles constituent des atteintes à l'environnement résidentiel des occupants, mais elles ont aussi des implications financières. En France, comme l'ensemble des charges locatives est réparti entre résidents, dans les cas de

dégradations importantes, des réactions vives sont imputables au facteur financier : les dégradations augmentent les coûts de logement.

LA CONFRONTATION DES MODÈLES ÉDUCATIFS

Outre le fait qu'ils sont des acteurs importants des dégradations, les enfants sont souvent un objet des conflits qui se nouent entre locataires adultes autour des conceptions de l'éducation. Certains parents plus permissifs jugent nécessaire de laisser une certaine liberté aux enfants alors que d'autres sont plus stricts. La pratique du laisser-faire dans le domaine de l'éducation des enfants est plus particulièrement rejetée par les parents français soucieux de la promotion sociale de leurs enfants. Ces parents craignent de voir leurs enfants mal tourner. Aussi, en raison de leur conception de l'éducation, les parents plus sévères voient d'un très mauvais oeil la fréquentation des équipements collectifs par leurs enfants parce qu'ils y rencontrent des enfants éduqués beaucoup plus librement ou laissés sans surveillance. Cette situation prive en quelque sorte les enfants du premier groupe d'un accès aux équipements collectifs (CREPAH/CGM, 1981; Benayoun et al., 1987; Calogirou-Basdevant, 1988).

Une part de ces tensions est sans doute attribuable au fait que c'est à travers les enfants que sont perçues et révélées le plus fortement les différences culturelles. Alors que les adultes arrivent à masquer la diversité de leurs attitudes et modes de vie sous le couvert de relations polies, les enfants révèlent davantage, involontairement peut-être, ces différences.

L'APPROPRIATION DÉLINQUANTE DES ESPACES COMMUNS

L'appropriation par des groupes de jeunes livrés à eux-mêmes des entrées, des abords des immeubles et des espaces proches est source de malaises et de tensions entre locataires. Leur présence contribue souvent à engendrer ou à aggraver certains problèmes : bruits, saleté, petites dégradations de tous ordres. Cette situation est rendue plus intolérable du fait que certains adolescents et jeunes plus agressifs inquiètent, voire effraient nombre de résidents.

DES CONFLITS À CARACTÈRE ETHNIQUE ?

Plusieurs études (CREPAH/CGM, 1981, Calogirou-Basdevant, 1988; Dubet, 1989) insistent sur le fait que les conflits de cohabitation ne mettent pas toujours en cause des Français et des étrangers et que des tensions et des conflits entre ménages appartenant au même groupe ethnique ou à la même nationalité sont des phénomènes fréquents. Par exemple, les Maghrébins établissent des différences entre eux : ceux qui viennent des villes sont parfois mal à l'aise devant les pratiques de ceux qui proviennent de la campagne.

Il faut se garder d'une approche qui mettrait trop rapidement sur le compte des différences culturelles des conflits qui pourraient fort bien se développer entre Français de souche. Par exemple, un accrochage entre deux familles françaises ne peut être attribué à des tensions d'ordre ethnoculturel, mais plusieurs voudront voir dans le même heurt entre Français et étrangers la manifestation de tensions ethniques voire de racisme. Les relations au sein d'un même groupe national ou ethnique, entre diverses vagues d'immigration (les pratiques culturelles se transforment plus ou moins rapidement), entre différentes catégories professionnelles, entre générations ne sont pas toujours empreintes de tolérance. Il ne faut pas toujours chercher les causes des conflits ou des tensions dans les seules différences ethniques ou nationales. Citons par exemple l'enquête menée à Lyon (CREPAH/CGM, 1981), qui rapporte que des Algériens se seraient plaints d'avoir davantage de problèmes avec les autres Algériens et auraient dit préférer un voisinage français. Des Français, pour leur part, déclaraient que leurs compatriotes sont insupportables et préféreraient leurs voisins arabes, plus sympathiques.

Par ailleurs, Dubet (1989) souligne avec justesse que les conduites «inadaptées» comme les dégradations, le vandalisme et les problèmes de sociabilité, que certains attribuent aux étrangers, existaient bien avant l'arrivée des immigrés dans les grands ensembles. Toute cohabitation n'est-elle pas sous certaines conditions, dont la promiscuité imposée des grands ensembles, susceptible de créer des tensions, quelles que soient les catégories sociales en présence ?

Dans leur étude sur Toulouse, Benayoun et al. (1987) rapportent que dans les entretiens avec les résidents français, l'ensemble des stéréotypes accolés à l'étranger - bruyant, sale, envahissant et fauteur de troubles - demeurent l'exception quand il s'agit de qualifier ceux avec qui on partage l'espace de la cohabitation. Ils affluent quand on sort de ce cadre restreint pour aborder un espace géographique plus large.

LA SOCIALISATION DES MODES DE VIE

Se plaçant à un niveau plus théorique, et partant du constat que dans les grands ensembles l'interpénétration des modes de vie est très forte, Kaufmann (1981) tente d'analyser la dynamique des rapports qui se nouent autour de la définition d'un mode de vie moyen ou d'un modèle de voisinage acceptable pour tous les locataires des logements d'une même cage d'escalier. La définition de ces modèles de vie normalisés se heurte parfois à des modèles sociaux et culturels spécifiques difficilement réconciliables. Les actions assimilatrices et conciliatrices trouvent ici une limite à leur efficacité. La socialisation qui se trouve en quelque sorte forcée par les conditions mêmes de l'habitat (grande promiscuité, insonorisation déficiente, etc.) déboucherait selon Kaufmann sur deux types de situations : ou bien des conflits éclatent conduisant à une désagrégation sociale, ou bien une socialisation réelle se produit.

Dans ce dernier cas, l'agglomération de «population peut provoquer un certain développement de la socialisation et une relative homogénéisation des modes de vies, ressentis comme une nécessité par les locataires en situations très diverses, qui concourent alors, de manière plus ou moins directe, à faire avancer ce processus par leurs pratiques d'habitat et leurs relations de voisinage». La socialisation ainsi réalisée n'apparaît pas pour autant comme un phénomène harmonieux, mais comme le résultat du contrôle d'un groupe (parfois très informel) sur des conduites considérées comme marginales et déviantes. Il y a donc toujours, dans les négociations entourant la définition d'un *modus vivendi*, des rapports de pouvoir.

LES PROBLÈMES DE GESTION

Outre les problèmes qui ont leur source dans les conflits d'usage, il s'en trouve qui dépendent des modes de gestion du logement social. Au début de la décennie 1980, on a beaucoup évoqué les thèmes de la crise des grands ensembles, du mal-vivre des banlieues. Le mode de gestion des grands ensembles est alors remis en cause. La plupart des organismes propriétaires des logements sociaux limitaient alors leurs interventions à l'essentiel : perception des loyers, entretien et réparation des immeubles qui, pour une proportion non négligeable du stock, étaient en mauvais état. Les problèmes d'entretien étaient courants. La gestion était souvent centralisée et très distante (en termes tant concrets qu'abstraits) des occupants. On ne se préoccupait ni de la gestion des conflits de voisinage ni de la formation du personnel. La situation était à ce point détériorée que dans plusieurs grands ensembles HLM, les taux de vacance des logements pouvaient atteindre des proportions de 20 % voire de 30 % dans certains cas.

Par ailleurs, certains problèmes vécus au sein de l'habitat relèvent de problèmes sociaux qui dépassent largement le strict cadre du logement. Une intervention sectorielle peut difficilement venir à bout de problèmes qui relèvent d'autres dimensions que celle du logement (emploi, éducation, loisirs, etc.). Leur solution requiert la mise en place de partenariats pour l'intervention sociale auprès des ménages jugés «difficiles».

LES PROBLÈMES LIÉS AU CADRE BÂTI

Les grandes tours ou les tours sur barres, qui créent des zones d'ombre et qui sont entourées de terrains vagues, sont pointées du doigt depuis le début des années 1980. La dégradation du cadre bâti a atteint un tel niveau qu'elle nécessite des programmes de réhabilitation majeure et parfois même des démolitions d'immeubles. Cette dégradation physique s'accompagne presque toujours de problèmes sociaux importants.

L'environnement immédiat des immeubles laisse le plus souvent à désirer. Les terrains de jeux des enfants sont souvent des terrains vacants non aménagés, boueux les jours de pluie. Aussi les enfants envahissent-ils d'autres lieux comme les stationnements pour y jouer. Enfants et jeunes, souvent privés d'un local, occupent de façon délinquante les espaces communs intérieurs (halls d'entrée, corridors, etc.).

À un niveau plus fin, plusieurs chercheurs ont montré la mauvaise adaptation architecturale des HLM à certaines pratiques culturelles des immigrants et leur caractère contraignant. Certaines dégradations des logements sont attribuables à une mauvaise adéquation entre les pratiques des immigrés et la conception des immeubles. Par exemple, au niveau des pratiques culinaires, on peut évoquer l'exemple des tagines (pots-au-feu), dont la cuisson très lente produit dans les cuisines une condensation que les systèmes de ventilation d'usage courant n'arrivent pas à éliminer. Cette tradition culinaire est une source de dégradation intérieure des logements que les offices HLM ont eu tendance à attribuer à un manque de savoir-vivre alors qu'elle pourrait être évitée si les logements étaient mieux ventilés (Pinson, 1992). Chez certains groupes, notamment les Marocains, la solidarité familiale conserve son importance après la migration. Les enfants devenus adultes font des visites fréquentes à leur parents, les fêtes familiales sont aussi extrêmement valorisées. Des modifications à l'habitat pourraient être faites pour permettre ces rencontres et ces fêtes sans que cela incommode les autres résidents.

Pour les ruraux qui souhaitent conserver une partie de leurs pratiques, l'habitat HLM se présente comme un milieu peu hospitalier. Rares sont les ménages qui ont un accès au sol. Leurs modes de vie traditionnels sont très peu compatibles avec plusieurs caractéristiques des logements. Nous reviendrons sur ce type de ménages dans la section suivante.

LES ACTEURS DES CONFLITS

Les enfants et les jeunes sont souvent les acteurs des conflits, mais ils créent aussi des ennuis qui engendrent des conflits entre adultes. Les familles

nombreuses et ce que les auteurs français qualifient de «familles à problèmes» seront donc souvent au centre des conflits, faisant l'objet d'un rejet au sein du voisinage.

LES FAMILLES NOMBREUSES ET LES «FAMILLES À PROBLÈMES»

La famille nombreuse est reconnue par l'occupant comme une «différence» culturelle ou sociale. Le stéréotype «famille nombreuse» renvoie à une image commune aux immigrés et aux Français (Kaufmann, 1981). Mais la caractérisation de l'étranger a aussi sa particularité : la famille étrangère est avant tout perçue comme prolifique, ce qui vient à l'appui de la visibilité et du fantasme du nombre, de l'envahissement. Ce sentiment est d'autant plus présent que la famille française tend à être de plus en plus petite.

Par «famille à problèmes» on entend : famille déstructurée, famille dont un des parents souffre d'un accident psychique, absence du père ou de la mère. La présence de ces familles risque de perturber leur environnement en raison de leur mode de vie particulier. Du fait des problèmes de contrôle des nombreux enfants, du mouvement et du bruit que ces «familles à problèmes» génèrent et de leur débordement dans les parties communes, il semble que la présence d'une seule d'entre elles dans un voisinage puisse être surmontée mais que le rapprochement de plusieurs de ces familles ne soit pas à recommander.

LES JEUNES

Les enfants sont acceptés tant bien que mal jusqu'à l'âge de douze ans environ; ensuite, ils deviennent la bête noire des plus âgés et des couples d'âge mûr sans enfants par la crainte qu'ils inspirent, notamment lorsqu'ils forment des groupes. Sur cette question, Autes et al. (1982 : 47) mettent au jour des différences importantes entre groupes qui laissent entrevoir que le clivage n'est pas entre immigrés et autochtones. Les jeunes français et maghrébins se rassemblent dans la rue alors que les jeunes portugais, qui sont plus lents à sortir du cercle familial et plus rapides à entrer sur le marché du travail (souvent en apprentissage avec leur père), se retrouvent peu dans les groupes de jeunes que l'on rencontre aux abords des immeubles. L'importance

de la vie communautaire, forte chez les Portugais, et la possibilité d'une insertion sur le marché du travail interviennent donc dans les comportements des jeunes.

Dubé (1989) fait état d'une recherche réalisée auprès de 75 adolescents, qui tend à démontrer que l'immigration désorganise les cultures. Les jeunes n'auraient pas à choisir entre une double possibilité d'identification positive, à la culture d'origine ou à la culture de la société d'accueil. Ils subissent au contraire une double identification négative, avec l'impossibilité de construire une image de soi positive. Face à la désorganisation et à l'anomie, les jeunes se replient sur l'univers des groupes et des bandes, sur les équipements sociaux, sur la culture juvénile, qui leur permet de survivre entre les deux modèles d'identification qui n'en sont plus pour eux. Les jeunes Français de la classe ouvrière et les immigrés se rapprochent ici plus qu'on ne pourrait le croire. Les uns et les autres vivent dans un monde en rupture avec les traditions, tant des populations immigrées que des classes populaires françaises.

Les jeunes délinquants souffriraient davantage de troubles d'identification. Ils se trouvent divisés entre les modèles culturels de la société d'origine, qu'ils méprisent parce qu'ils les jugent d'un point de vue français, et le milieu qui les rejette comme immigrés. Les jeunes délinquants négocieraient plus difficilement leur acculturation que les autres jeunes, alors que, selon l'étude citée par Dubé, ils sont beaucoup plus attirés que les autres par le modèle culturel français. Ces réflexions apportent un éclairage intéressant sur les comportements délinquants de certaines catégories de jeunes dans l'habitat. Ils pourraient trouver leur base dans le fait que l'habitat social contribue à stigmatiser ses occupants, à les exclure, alors que certains jeunes souhaiteraient au contraire se fondre au modèle dominant.

Au niveau des rapports de voisinage, Kaufmann (1981) identifie trois modes d'habiter susceptibles de générer des conflits : 1) le laisser-aller; 2) les ruraux déracinés et 3) l'asociabilité par refus de la différence.

TROIS MODES D'HABITER SUSCEPTIBLES DE GÉNÉRER DES CONFLITS

Type I : le laisser-aller

Ce qui caractérise ce ménage type, c'est d'abord son comportement déviant au plan de l'entretien général de son propre logement. Soumis à une situation où s'accumulent les problèmes et les difficultés, le ménage se voit dans une incapacité plus ou moins grande de maîtriser sa vie domestique. Il arrive un point où le ménage, la mère en l'occurrence, se trouve débordé et ne parvient plus à prendre le dessus. Certaines familles ne discernent pas les aspects négatifs de leur comportement et l'on est en présence d'un mode singulier d'appropriation. Dans d'autres cas, le ménage est conscient de sa marginalité et sensible au caractère répréhensible de son comportement. Il en vient à ne plus se soucier de la perception des autres. Il se peut que s'ajoute un sentiment de révolte devant l'incapacité de s'en sortir, qui engendre une agressivité mal maîtrisée, dirigée soit contre le voisinage (parfois considéré comme ceux qui s'en sortent), soit contre soi-même, les autres membres de sa propre famille, ou encore le monde environnant. Ce type de situation s'accompagne souvent de délits à l'égard du voisinage : déviation aux règles de cohabitation, dégradations dans les parties communes et les espaces collectifs, augmentation des bruits. Il y a évidemment, à l'intérieur de ce type, une intensité qui peut varier sensiblement.

Type II : les ruraux déracinés

Certaines familles conservent leurs habitudes anciennes bien après leur migration, bien qu'elles soient souvent la source de rapports conflictuels avec le voisinage. Le problème le plus aigu est celui du bruit. Cette habitude du bruit est héritée d'un habitat rural où la gêne liée à l'expression sonore de la famille n'existait pas et où souvent l'organisation des lieux exigeait, pour la poursuite des activités quotidiennes, une certaine intensité sonore. Dans les situations où les origines des locataires sont différentes et où il existe un fort contraste dans la taille des ménages, les familles bruyantes se trouvent souvent isolées, critiquées par des voisins, alors qu'elles se sentent pour leur part brimées dans

l'expression spontanée de leur vie domestique. Par ailleurs, outre la question du bruit, les pratiques des ruraux maghrébins par exemple, en rupture avec les pratiques françaises, auraient pour effet de redoubler la visibilité d'une occupation étrangère et la stigmatisation de l'immeuble (linge au balcon, culture de légumes dans des bacs, stockage de bric-à-brac sur les balcons : paysage qui rappelle le bidonville).

Type III : l'asociabilité par refus de la différence

À partir des entretiens qu'il a eus avec les habitants des grands ensembles, Kaufmann identifie un troisième type, celui des personnes dont les attitudes chargées d'agressivité et d'hostilité à l'endroit du voisinage se fondent sur des valeurs d'ordre. Ces attitudes sont parfois présentes chez des ménages qui sont soucieux de la bonne tenue de leur logement et sont incapables d'assumer les conflits et contradictions de la vie en HLM. L'absence d'un sentiment de solidarité envers les ménages qui composent leur voisinage les amène à vivre les différences sur une base conflictuelle; leurs réactions deviennent épidermiques face à tout comportement le moindrement en dérogation avec leurs valeurs. Ce type ne se recrute pas seulement chez les Français, mais aussi chez d'autres groupes (CREPAH/CGM, 1981:9).

En réponse aux problèmes que nous venons d'évoquer, des solutions ont été proposées ou mises en place. Nous les décrivons dans la section suivante. La documentation nous le permettant, nous ferons davantage état des expériences réalisées dans d'autres pays que la France.

TROISIÈME PARTIE - LES SOLUTIONS

Les solutions apportées aux problèmes et aux situations de crise seront de plusieurs ordres. Les modes de gestion ont évolué à plusieurs niveaux. Les mécanismes d'attribution ont été profondément modifiés. La gestion des immeubles a été rapprochée des occupants, ce qui a nécessité une multitude d'ajustements. On a sollicité activement la participation des occupants à la gestion de leur cadre de vie. Des opérations de réhabilitation ont permis des améliorations sensibles de l'environnement construit. Devant la multidimensionnalité des problèmes de certains ménages résidants, des partenariats ont été mis en place avec d'autres intervenants sociaux.

LA «GESTION ADAPTÉE» OU LES RÉÉQUILIBRAGES DE LA COMPOSITION SOCIALE DES ENSEMBLES RÉSIDENTIELS

Le terme gestion territorialisée ou adaptée désigne des procédures plus ou moins formelles d'attribution des logements sociaux visant à assurer un meilleur équilibre ou une plus grande compatibilité entre la composition sociale et les façons de vivre des résidants d'un ensemble d'habitat social, d'une part, et les profils des candidats à l'attribution d'un logement, d'autre part. Pratiquées surtout en France, ces méthodes de «gestion fine» des attributions ont aussi joui d'une certaine faveur aux Pays-Bas; en Grande-Bretagne, c'est plutôt l'aspect discriminatoire de telles pratiques qui est dénoncé. Aux États-Unis, les pratiques de rééquilibrage se sont développées au nom du *Fair Housing Act*. En Ontario, essentiellement à Toronto, des critères d'équilibre sont également appliqués pour assurer la viabilité de certains segments du parc de logements sociaux.

FRANCE

En France, le concept de gestion territorialisée ou adaptée est apparu il y a une dizaine d'années dans un contexte de faible tension du marché de l'habitat social; sur le plan quantitatif, la demande paraissait alors relativement bien satisfaite. La désaffection des Français pour une partie du parc, de hauts taux de vacance et de loyers impayés, la concentration de populations «à

problèmes» et notamment des immigrés dans certains ensembles, les conflits de cohabitation : tous ces facteurs militaient en faveur d'une politique de requalification sociale et de rééquilibrage des quartiers. En réaction aux normes universalisantes, on a proposé de :

s'en remettre à l'auto-régulation sociale pour libérer l'expression de solidarités sociales ou culturelles, muselée par des interventions administratives normatives. Il importe alors de reconnaître des identités sociales diversifiées, de repérer des ensembles de profils de cohabitation, de déterminer des physionomies de quartiers personnalisés afin de pouvoir, à terme, favoriser le libre choix par l'attributaire de la localisation de son logement (Dourlens et Vidal-Naquet, 1987).

Ces principes ont donné lieu à diverses expérimentations qui font appel, dans des combinaisons variables, à l'expertise de terrain des régisseurs, des gardiens d'immeubles et des travailleurs sociaux et autres animateurs des milieux, de même qu'à la participation des habitants en place. Le dispositif est à peu près toujours le suivant ⁷. On pose d'abord un diagnostic sur les caractéristiques physiques et sociales du milieu d'accueil. Puis une entrevue en profondeur est prévue avec le candidat pour établir la correspondance ou la non-correspondance entre le profil du candidat et l'environnement social envisagé.

La comparaison peut, dans certains cas, être formalisée à l'aide d'une batterie d'indicateurs «objectifs» de type statistique. Ainsi, à Lille, la grille de comparaison prend en compte un grand nombre d'indicateurs sur le milieu d'accueil (allure physique des bâtiments, capacité d'accueil, taux de rotation, pyramide des âges, composition ethnique et socio-professionnelle, degré d'endettement des familles, problèmes de comportement connus, sens collectif, etc.). Selon que le bilan de santé du groupe est positif ou négatif, l'équilibre constaté sera maintenu ou l'on cherchera à redresser la situation en suspendant tout recrutement extérieur qui risquerait de l'aggraver. Le candidat à l'attribution sera évalué en termes de risques financiers et de risques d'insertion, mesurés à partir de renseignements sur l'équilibre familial, le suivi des enfants, les

⁷ Nombreux sont les auteurs qui ont souligné les dangers associés à une gestion du peuplement qui ne se baserait que sur la notion de seuil statistique, de proportions d'immigrés.

logements occupés antérieurement, la proximité des centres d'intérêt par rapport au logement demandé, etc.

Ailleurs, la procédure pourra être plus qualitative, la pièce maîtresse du dispositif demeurant toujours l'entretien en profondeur avec le candidat. Dans certains cas, mais pas toujours, ce dernier sera informé de la mission d'équilibre à laquelle sa demande est appelée à contribuer. Les objectifs sont parfois très précis, comme à Monmousseau, par exemple, où le constat de la concentration de familles nombreuses de Maghrébins de première génération conduit à une sélection ciblée exclusivement sur de jeunes ménages maghrébins de deuxième génération, pour favoriser la transmission de modèles culturels appropriés aux adolescents «à problèmes» du premier groupe.

Opter pour une telle gestion fine du peuplement, c'est devoir accepter que des logements restent vacants durant une certaine période, le temps de trouver une famille candidate qui réponde au profil requis. Il faut aussi pouvoir faciliter les mouvements de ceux qui font la demande de changer de logement afin de dénouer des situations difficiles et parfois de casser les dynamiques de conflits qui sont à l'oeuvre.

Dans les cas les plus difficiles de cohabitation, des gestionnaires en viennent à offrir aux ménages jugés «à problèmes» un logement dans une maison unifamiliale ou un logement dit «adapté» dans le parc ancien. C'est la stratégie de la dispersion. De telles solutions sont envisagées ou mises en pratique à Chambéry, à Toulouse et à Avignon (CREPAH/CGM, 1981; voir aussi *Ouvrir la ville aux plus démunis*, p. 60-61).

À Mantes-la-Jolie, les déséquilibres engendrés dans quelques quartiers par certaines filières⁸ ont mené à la création, au niveau de l'agglomération, d'une «bourse» du logement où ces effets des attributions sont examinés et gérés par

⁸ Notamment par les collecteurs du 1 % patronal qui jouissent du droit de réservation de logements accordés aux ouvriers de l'automobile à l'échelle de l'ensemble du département de la Seine; au cours des années 1980, la crise de l'automobile a abouti à de fortes concentrations de ménages d'origine immigrée dans certains quartiers.

des échanges à petite échelle (Dourlens et Vidal-Naquet, 1987; Conseil social de l'UNFOHLM, 1992:20-26).

Certaines expériences mettent en présence, en plus des gestionnaires et du candidat, les habitants de l'ensemble résidentiel concerné. Il s'agit alors d'une expérience participative qui mise, en partie, sur la cooptation. Le quartier Saint-Barthélémy, à Marseille, en est l'exemple type. Un collectif d'attribution est mis en place, réunissant les différents bailleurs sociaux, les autorités municipales et départementales et des représentants des diverses associations de locataires. Ce collectif se donne des critères de sélection qui s'étendent progressivement à l'ensemble des demandes. On privilégie notamment le recrutement de familles de petite taille, provenant de l'extérieur du quartier, et on fait une large place aux Français métropolitains de naissance. Ces objectifs seront inégalement atteints : le recrutement de ménages provenant de l'extérieur du quartier, en particulier, n'aura guère de succès. Mais là n'est pas le plus grave : si l'on excepte les effets d'exclusion évidents, le résultat négatif le plus lourd de l'expérience aura peut-être été l'érosion de la légitimité des représentants des locataires au fil du déroulement du processus. Au bout du compte, ils ne représentaient plus qu'eux-mêmes.

Dé telles expériences se sont répandues et on a assisté un peu partout en France à une revalorisation du rôle des gardiens d'immeubles, des gens de première ligne, pour juger de la compatibilité des modes de vie entre locataires en place et candidats.

Toutefois, avec le recul du temps, on commence à émettre des réserves. Dans son rapport au congrès national de 1992, le Conseil social de l'Union nationale des fédérations d'organismes HLM soulève deux points majeurs : la concentration des expérimentations sur les seuls ensembles déqualifiés et l'impossible réconciliation entre des objectifs de diversité sociale et le souci des équilibres de cohabitation par unité de voisinage, ce dernier débouchant systématiquement sur l'exclusion accrue des «difficiles à loger». En conclusion, le Conseil propose une requalification urbaine des quartiers, qui passe moins par le rééquilibrage de la composition sociale que par le désenclavement et la requalification de l'environnement, c'est-à-dire par l'apport de services et

l'amélioration des équipements communautaires, en vue de rehausser l'image du quartier.

PAYS-BAS

Aux Pays-Bas, l'expérience française sert de référence (Vermeeren et Adrianow, 1991) aux propositions et aux expérimentations actuelles, lancées depuis deux ou trois ans. La question de la cohabitation et du rôle possible des mécanismes d'attribution a été soulevée, au plan national, lors d'un colloque intitulé «Vivre ensemble», tenu en 1989. À la suite de ce colloque qui portait sur les difficultés entre voisins, certaines expériences ont été mises en place proposant de manière explicite l'homogénéité ou, tout au moins, la compatibilité des modes de vie au niveau de l'immeuble (Adrianow, 1989; Adrianow, [s.d.]). Ainsi, à Lelystad, les personnes à la recherche d'un logement se voient présenter un profil détaillé des types de population et des règles de conduite qui ont cours dans tel ou tel immeuble et elles doivent, elles-mêmes, remplir un questionnaire sur leurs habitudes pour voir s'il y a compatibilité. Il est rare (5 % des cas), semble-t-il, que le choix du candidat ne soit pas accepté et que sa demande soit canalisée vers une autre option. À Delft, le journal local de l'habitat publie chaque mois une liste de logements vacants s'adressant soit à des accédants au logement social soit à des ménages désireux de changer de logement; des petites annonces relativement détaillées décrivent le logement, le prix demandé et les clientèles auxquelles il s'adresse. Le candidat n'a plus qu'à transmettre sa demande aux gestionnaires de l'appartement qui lui semble le plus convenable.

GRANDE-BRETAGNE

Pour la Grande-Bretagne, nous avons trouvé très peu d'allusions à une quelconque gestion «différenciée» des attributions. Certaines références à la discrimination subie, lors du processus d'attribution, par certaines minorités ethniques et raciales existent toutefois (Henderson et Karn, 1984). Le rôle des «housing visitors», souvent mal formés et imbus de préjugés raciaux, débouche sur des taux nettement plus élevés de refus des demandes provenant des minorités ethniques, dès la première étape du processus de sélection. D'autre

part, celui des «allocators» (attributeurs) a aussi été mis en évidence : les minorités ethniques sont canalisées vers les segments de moindre qualité du parc social. Il s'agit là, bien entendu, de pratiques informelles qui ont cours en dépit d'une politique officielle d'accès égalitaire au logement social. Un «monitoring» de l'accès des minorités ethniques au logement social (nombre de ménages logés par rapport au nombre de demandes) a d'ailleurs été institué pour suivre les effets de cette politique. Cette politique officielle, en outre, favorise la dispersion des groupes minoritaires, mais à la condition que les conséquences en soient acceptées par les gestionnaires locaux des projets... (Pawson, 1988); une telle réserve, bien entendu, atténuée considérablement les effets de la politique affichée.

ÉTATS-UNIS

Le problème essentiel aux États-Unis est celui de la concentration des populations noires et d'autres «minorités visibles» dans les ensembles de logements sociaux des villes-centres alors que les locataires de logements sociaux des banlieues sont surtout des ménages âgés de race blanche. Depuis les années 1970, diverses initiatives ont été prises pour forcer et, plus souvent, inciter à une meilleure intégration : ordonnances de déségrégation, marketing sélectif, incitations financières aux ménages blancs acceptant de déménager dans des projets à majorité noire et inversement, tous ces moyens ont été utilisés pour favoriser la création de milieux plus mixtes et stables, en conjugaison avec les interventions sur les milieux scolaires.

Ces initiatives déployées, par exemple, à Louisville au Kentucky, à Oak Park dans l'Illinois, à Shaker Heights dans l'Ohio ou à New York, ont plus de chances de réussir là où l'offre de solutions de rechange est importante, i.e. lorsque l'agence responsable dispose d'un portefeuille volumineux de logements sociaux. C'est le cas, par exemple, du projet Starrett City de New York, où l'application de quotas restrictifs peut s'appuyer sur un ensemble de 70 000 logements sociaux gérés par l'agence de l'État de New York dans les municipalités environnantes (cf. Saltman, 1991 et Yinger, 1986, pour la documentation pertinente à ces divers cas).

Une expérience intéressante, celle du projet Harbour Point à Boston (Bailey, 1992), peut être citée ici. Il ne s'agit pas de redresser une composition socio-ethnique déséquilibrée mais de tenter, dès le départ, d'assurer un dosage jugé viable ou souhaitable. Le projet, une opération de réhabilitation de près de 1300 logements menée par un promoteur privé, comporte une majorité de logements destinés à l'accession à la propriété et une fraction de 30 % de logements subventionnés. Pour éviter que ces derniers soient alloués massivement à une clientèle de Noirs ou à d'autres «minorités visibles» pauvres et les premiers à des clientèles blanches de statut élevé, une stratégie de recrutement et de mise en marché sélective («affirmative marketing») a été mise en oeuvre avant le processus de sélection sur listes d'attente. Cette procédure a permis d'assurer un mélange racial et ethnique dans chacune des catégories de revenus.

TORONTO

En vue d'assurer la mixité des clientèles, la société Cityhome, qui relève de la Ville de Toronto (son statut est assimilable à celui de la SHDM à Montréal), établit des quotas basés sur le niveau de revenu. Les unités subventionnées sont allouées à 40 % aux ménages dont le besoin est jugé «profond» et à 40 % à ceux dont le besoin est jugé «léger»; les 20 % restants sont alloués aux ménages aptes à payer le loyer du marché (Bailey, 1992). La sélection s'effectue sur une base chronologique à partir des inscriptions sur les listes d'attente de la Société et, pour une partie des attributaires, à partir de la liste du Metro Toronto Housing Authority. Cette procédure ne prend en compte aucune caractéristique autre que la capacité de payer des candidats. Il ne s'agit donc absolument pas d'une gestion différenciée en fonction de la compatibilité des modes de vie. D'autre part, aucun critère relatif à la composition ethnique n'est pris en compte : cela serait, semble-t-il, considéré comme une pratique discriminatoire.

UNE GESTION RAPPROCHÉE

La crise qui a secoué le logement social en France au début des années 1980 a mis en lumière les problèmes engendrés par une gestion centralisée pratiquée loin des milieux de vie. De nombreux offices publics de HLM ont rectifié le tir et plusieurs ont opté pour une gestion plus rapprochée : des bureaux locaux ont été ouverts au sein des grands ensembles ou dans les communes. Ce rapprochement géographique s'est accompagné de plusieurs modifications dans le style de gestion. D'abord, une plus grande participation des habitants à la gestion de leur habitat a été sollicitée, en plusieurs endroits. On a de plus mis en place des dispositifs d'accueil prévoyant certaines opérations : explication des règles communes, présentation des voisins, une forme d'initiation à la vie dans le milieu. Dans certains cas, on a encouragé un processus de négociation des règles de vie avec les habitants de chaque montée, adultes et jeunes, dans le but de faire ressortir les bases d'un nouvel accord, si réduit soit-il (CREPAH/CGM, 1981).

On a de plus accentué la formation du personnel et l'on a mis sur pied des services d'accompagnement individuel des familles en difficulté.

LA FORMATION DU PERSONNEL

La formation des intervenants est un des aspects de la solution des problèmes de cohabitation dans les grands ensembles (Verbunt, 1988), notamment celle des gardiens d'immeubles, acteurs clés des grands ensembles par leur position, au carrefour des relations, dans l'accomplissement de leurs tâches habituelles. «Il est clair que le rôle du concierge est déterminant, car il peut être un médiateur entre des groupes sociaux en opposition latente, ou au contraire, un élément catalyseur de conflits s'il prend partie», écrivent Autes et al. (1982:49). Dans l'ouvrage *L'anomie des grands ensembles*, ces auteurs posent un jugement sévère sur les concierges, qui le plus souvent «sont porteurs d'une morale puritaine ainsi que de désirs d'ascension sociale, leurs regards sont tournés vers la petite bourgeoisie, ils aiment l'ordre» (Autes et al., 1982:49).

Les gardiens sont confrontés quotidiennement à des problèmes relationnels et une formation adéquate les préparerait à mieux comprendre les expressions culturelles liées aux différentes générations et ethnies de même que les situations et les problèmes spécifiques à certains groupes. Les gardiens seraient ainsi plus aptes à assurer leurs fonctions d'accueil et à gérer les conflits causés par la composition multiethnique des occupants.

En Grande-Bretagne, au sein des services municipaux de logement, les responsables de l'attribution des logements, les fonctionnaires et parfois les concierges sont invités à suivre des sessions de formation à la prise de conscience du racisme (*racism awereness training* : RAT). La formation comprend deux volets : un premier qui sensibilise aux cultures des pays d'origine des immigrés et un second de prise de conscience par l'individu de ses propres attitudes. Le programme RAT est toutefois l'objet de virulentes critiques. Les militants noirs jugent que cela ne change rien au fait que la culture blanche est dominante. Par ailleurs, les sessions engendreraient chez le personnel un sentiment de culpabilité qui ne résoud en rien les problèmes de racisme institutionnel et structurel : le parc de logements sociaux reste insuffisant (Blanc, 1990).

En Ontario, on s'est engagé dans une voie semblable en mettant sur pied un programme de formation et de sensibilisation aux diverses formes de discrimination⁹. Ce programme a pour objectif de sensibiliser le personnel à certaines attitudes répréhensibles dans les situations mettant en présence des immigrants et d'esquisser des pistes de solutions devant certains problèmes. Le guide met l'accent sur les questions de discrimination et de harcèlement ainsi que sur le respect de la différence des immigrants.

Au Québec, le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration (CCCI, 1992) a souligné le manque de formation du personnel des petits OMH (offices municipaux d'habitation). Il suggère, dans le cas des petits OMH, de prévoir l'embauche par la Société d'habitation du Québec d'une personne qualifiée

⁹ On pourra consulter le guide de formation intitulé *Building Communities: Race and Multicultural Relations* (Ontario, Ministry of Housing, 1991).

pour un territoire regroupant plusieurs OMH afin de soutenir le personnel en place, qui n'est pas préparé à gérer des situations de cohabitation conflictuelle mettant en présence des immigrants. Parallèlement, le CCCI suggère le développement d'un programme de sensibilisation aux différences culturelles pour le personnel des OMH.

LA MISE EN PLACE DE FORMES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL INDIVIDUALISÉ

Depuis peu se sont développées des expériences d'accompagnement social individualisé dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Devant la gravité de la situation de certaines familles en difficulté qui ont des dettes de loyer et des difficultés de voisinage et n'arrivent pas à entretenir convenablement leur logement, l'OPHLM (Office public de HLM) de Marseille a décidé d'offrir à ces familles pendant une période allant de six mois à un an un suivi social accompli par une conseillère en économie sociale et familiale, de manière à chercher un remède qui s'appliquerait en même temps à toutes les composantes de leur problème «logement». La conseillère, en lien avec des travailleurs sociaux, met au point avec la famille un projet d'action qui est un véritable contrat social où sont définis un échéancier pour le règlement des loyers impayés, les interventions avec l'école, etc. La conseillère familiale assiste la famille pour qu'elle prenne en main l'ensemble de son environnement. L'intervention fait l'objet d'une évaluation tout au long du processus. Il arrive que des familles refusent de collaborer, l'opération s'arrête alors. Le bilan des années 1988 et 1989 révélait que 60 % des familles ont connu une amélioration de leur situation : 60 % ont diminué ou éliminé totalement leur dette locative.

L'Office public départemental des HLM (OPDHLM) des Hautes-Alpes mène un programme d'action socio-éducative liée au logement (ASEL). Des conseillères sociales relevant de OPDHLM font un suivi individualisé des personnes ou familles qui sont en difficulté (gestion du budget, problèmes de santé et relationnels, etc.), dans le but d'assurer une meilleure insertion sociale, économique et culturelle des familles logées en HLM. Les fonctions assumées par les conseillères de l'ASEL sont très variées : participation aux commissions d'attribution des logements de l'OPHLM; aide aux démarches

administratives; entrée dans le logement (état des lieux, remise des clés); accompagnement lors de l'installation dans le logement et après; possibilité de financement de fournitures (par ex. papier peint); information concernant l'utilisation des installations et des appareils d'équipement (chauffage...); accompagnement social des nouveaux locataires pour une meilleure intégration dans l'immeuble et le quartier (écoles, commerces, associations...).

Enfin, pour gérer une partie du parc qui est particulièrement dégradée physiquement et abrite une population fragilisée (65 % des familles sont gitanes; on y relève des taux élevés de délinquance, de chômage, d'analphabétisme, etc.), l'OPHLM de Marseille a mis au point une équipe de gestion spécialisée, composée de volontaires qui touchent certaines primes et sont recrutés parmi les membres du personnel. Le rapport personnel/logements est plus élevé au sein de cette équipe (1 personne pour 25 logements contre une norme de 1 pour 90). L'équipe comprend une conseillère en économie sociale et familiale pour 100 logements (la norme est de 1 pour 2500 logements), des techniciens, des travailleurs sociaux et administratifs et un responsable. Elle dispose de moyens financiers plus élevés qu'ailleurs qui lui permettent d'assurer un entretien «renforcé» et le maintien de la qualité des logements.

Outre ces formes d'accompagnement social individualisé, des partenariats ont été constitués afin d'intervenir dans les quartiers en difficulté en tenant compte de l'ensemble des dimensions sociales, sous l'égide du dispositif de Développement social des quartiers.

LE DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS

LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DES QUARTIERS

Le programme de développement social des quartiers remet en question les manières de réhabiliter l'habitat. Il témoigne d'une volonté de ne pas s'en tenir aux arguments purement techniques qui motivent les décisions des gestionnaires et techniciens mais de faire intervenir des dimensions sociales dans les opérations de réhabilitation (Masson, 1988). L'approche se veut plus

globale. Elle reconnaît non seulement la nécessité d'intégrer plus spécifiquement la prise en compte des modes de vie de telle ou telle catégorie sociale dans la conception même de l'habitation (en se préoccupant, par exemple, des effets d'un choix d'équipement sur la vie locale), mais elle incorpore également un volet formation par le biais de l'embauche de jeunes dans les entreprises chargées de la réhabilitation; il s'agit à la fois de leur donner une expérience de travail et des ressources et de transformer la relation qu'ils entretiennent avec les autres habitants ¹⁰.

Le développement social des quartiers correspond à un changement de perspective sur les quartiers défavorisés : les problèmes des populations démunies sont analysés en termes d'exclusion de la part des institutions et des autres catégories sociales.

Par le dispositif de développement social des quartiers, l'État encadre les interventions des collectivités locales auxquelles la décentralisation a transféré l'essentiel des initiatives et responsabilités en matière de développement urbain. L'État accompagne la démarche et a défini trois principes qui doivent guider l'action. D'abord, l'approche doit être globale. Pour être efficace, les interventions doivent s'attaquer à tous les problèmes en même temps, les approches sectorielles ayant montré leurs limites. Par exemple, on s'accorde sur le fait que la réhabilitation physique doit incorporer des dimensions sociales; il faut s'attaquer aux causes plutôt qu'aux seules conséquences. Le second principe est celui de la nécessité d'établir un partenariat avec les collectivités locales, les partenaires socio-économiques et les habitants ¹¹. Cette orientation demande de multiples ajustements entre les partenaires,

¹⁰ Dans le cadre d'opérations reliées au développement social des quartiers, des expériences associatives ont pu naître. Ainsi, le restaurant associatif d'un immeuble de la Bricarde a permis de créer des emplois et est devenu un lieu de rencontre pour les jeunes. Ce sont des jeunes filles qui ont mis le restaurant sur pied. Les garçons ont participé, de leur côté, à l'aménagement physique du local. À Meaux, dans le cadre du développement social des quartiers, on a embauché une médiatrice linguistique maghrébine dont la fonction principale, outre celle d'interprète, est d'assister les femmes dans leurs multiples démarches administratives ou sociales.

¹¹ Au Québec, le CCCI (1992:47) recommande aussi la formation de partenariats. Il suggère d'intensifier la concertation entre la SHQ, les OMH et les intervenants communautaires comme les CLSC et les organismes communautaires et ethniques.

notamment au niveau de l'organisation des services municipaux. Enfin, l'action doit s'inscrire dans la durée. L'expérience française démontre qu'il faut au moins cinq ans pour voir évoluer les choses. Dans plusieurs cas, l'État a vu la pertinence de reconduire les ententes pour une seconde période quinquennale (Dauge, 1990).

Au niveau du fonctionnement, en 1990, le financement du programme de développement social des quartiers reposait sur dix-sept sources différentes attachées à dix ministères. Dès le début de l'année 1991, l'on prévoyait une simplification du système, les collectivités locales disposant en début d'année d'une enveloppe globale de crédits.

Les régies de quartier constituent un des instruments privilégiés du dispositif de développement social des quartiers.

LES RÉGIES DE QUARTIER

Les régies de quartier sont nées dans un contexte particulier. La gravité des problèmes qui se posent dans le domaine de l'habitat social exige la mise en place de nouvelles modalités de gestion de l'urbain et requiert la redéfinition des relations entre les institutions gestionnaires des espaces et les habitants des quartiers d'habitat social. Les régies de quartier offriront un lieu de médiation entre habitants et décideurs susceptible de faire le lien entre deux univers, celui du vécu résidentiel des acteurs individuels et celui des instances politico-administratives.

En 1983, la Commission nationale de développement social des quartiers, la CNDSQ, définit les orientations qui vont façonner en quelque sorte le rôle des régies de quartiers. La Commission énonce trois principes qui devraient guider les interventions au niveau des quartiers : 1) agir sur les causes de la dégradation autant que sur la dégradation elle-même; 2) faire des habitants des acteurs du changement; et 3) rendre les collectivités locales responsables des opérations. La Commission a identifié quatre axes d'intervention prioritaires : 1) l'insertion sociale et professionnelle des jeunes; 2) la constitution d'un projet social, éducatif et culturel; 3) la transformation urbaine des quartiers; et 4) la sécurité publique.

Les régies de quartier ont souvent vu le jour lors de vastes opérations de réhabilitation ou encore lors de la phase post-réhabilitation, comme outil de gestion des conséquences négatives de l'opération ou pour assurer une bonne maîtrise des quartiers nouvellement rénovés. Sans se substituer aux autres intervenants, la régie intervient dans les conflits liés aux nuisances de toutes sortes : saleté, bruit, différences de modes de vie, etc. Les tensions multiples résultant de la cohabitation trouvent ainsi parfois une solution par le biais de l'intervention de la régie de quartier.

Statuts et fonctionnement

Les régies sont des associations à but non lucratif, dont le conseil d'administration peut être composé exclusivement d'habitants ou inclure des institutions qui interviennent sur le quartier (OPHLM, Mission locale, Centre social, etc.) et des associations communautaires (ethniques, de locataires, groupes de femmes, de jeunes, etc.). Les habitants qui siègent au sein des régies sont le plus souvent d'anciens militants associatifs. Mais ici se pose la question : qui parle au nom de qui ? Les uns et les autres ont-ils la même vision de l'entretien, des aménagements nécessaires, de la qualité de vie à assurer ? Les tenants de chaque vision sont-ils en position de formuler leurs demandes ?

Les régies s'autofinancent partiellement par le biais de conventions ou de marchés qu'elles concluent avec les OPHLM (offices publics de HLM). Les régies bénéficient aussi, souvent, de l'appui de plusieurs ministères, qui couvrent une partie de leurs coûts par l'intermédiaire de subventions.

Mission, objectifs et fonctions des régies

La mission des régies de quartier peut être résumée en trois points : 1) effectuer des tâches de gestion quotidienne en employant des habitants du quartier; 2) être en contact direct et permanent avec les habitants en devenant leur interlocuteur pour répondre à leurs demandes sans les renvoyer de service en service; et 3) être l'outil qui permet d'éviter les cloisonnements entre institutions hérités de découpages spatiaux superficiels.

Au départ, les régies sont des régies techniques qui ont pour fonction d'entretenir le bâti et les espaces communs, c'est-à-dire d'assurer le nettoyage et le gardiennage des immeubles. Elles le font en demandant la participation de tous les occupants pour quelques heures de travail (solution plus rare) ou en rémunérant un certain nombre d'entre eux. Outre leur rôle dans les réparations des logements et des parties communes, les régies ont fait certaines tentatives de mise en place de services pour les habitants, par exemple un «outilothèque» à Roubaix et une centrale d'achat à Marseille.

À cette fonction technique s'ajoute une autre fonction économique : les régies de quartier sont des employeurs. Elles offrent à des résidents du quartier des contrats de travail de durée limitée ou illimitée, des stages de formation, des avantages en nature telle une réduction du loyer. Pour des activités comme la menuiserie ou la plomberie, elles peuvent contribuer à l'insertion professionnelle de quelques jeunes du quartier, qui peuvent acquérir ainsi un minimum d'expérience. Mais leur rôle n'est pas d'abord de contribuer à l'insertion individuelle au marché du travail mais bien davantage de travailler à l'insertion du quartier dans l'ensemble social.

Elles offrent aussi des subventions à des groupes (par ex. des adolescents) pour financer des activités culturelles ou sociales. Dans un quartier qui regroupe bon nombre de jeunes sans emploi, désœuvrés et exclus de la filière scolaire, la participation des jeunes aux activités d'une régie entraîne une modification progressive des représentations négatives dont ils font l'objet. «La régie permet donc la reconnaissance sociale des jeunes marginalisés et instaure un processus de transformation des relations sociales à l'échelle des quartiers en intervenant dans la régulation des rapports intergénérationnels», écrit Felonneau (1991:82), qui ajoute qu'en mettant en place les conditions d'une réelle participation des habitants à la gestion de leur cadre de vie, le dispositif active les relations de voisinage.

Exemples d'interventions ponctuelles

Certaines régies ont été innovatrices sur le plan des actions. Par exemple, à Meaux, la régie a mis en place un service d'accueil des nouveaux locataires.

Dans les quartiers des Hauts de Rouen, la régie et l'Office HLM ont mis en place un dispositif de sécurité en créant un corps de «correspondants de nuit» dont les fonctions sont multiples : dissuader les jeunes de s'installer dans les halls des immeubles; assurer l'application des consignes de sécurité; agir comme médiateurs des troubles de voisinage; réaliser l'accueil d'urgence lors de situations de détresse et agir comme agents de liaison avec les forces policières en cas de besoin.

La notion de participation des habitants est souvent au centre de la mise en place des régies de même que des interventions réalisées par elles. Mais il semble que dans les faits la participation soit souvent défailante.

LA PARTICIPATION DES HABITANTS

Felonneau (1991) insiste sur les limites de l'intervention communautaire des régies. Elle nous met en garde contre l'idéologie néo-conviviale des animateurs sociaux et signale la résistance de nombreux résidents à la création d'une sociabilité sur le modèle du quartier ouvrier populaire traditionnel. Selon cet auteur, les espaces périurbains se prêtent mal au développement de formes de voisinage traditionnelles. Les résidents, pris dans un processus d'atomisation de la vie sociale et d'individualisation des pratiques, pourraient ne pas souhaiter rencontrer leurs voisins, encore moins avoir envie de tisser des liens privilégiés avec eux. Les habitants des quartiers d'habitat social périphérique ne s'identifient peut-être pas à une communauté ayant son origine dans une culture constituée et des systèmes de valeurs et de représentations fortement intégrées; ils composeraient une sorte de mosaïque qui, loin de pousser à l'identification au voisin, inciterait plutôt à instaurer une distance sociale faute de pouvoir instaurer une distance spatiale. Les jeunes générations qui refusent le destin et les valeurs de leurs parents afficheraient une certaine indifférence à l'égard de leur espace de vie, signifiant de la sorte leur désir d'en sortir.

Des auteurs (Mathieu, 1990, et Masson, 1988) font le constat que la participation est difficile dans les opérations de développement social urbain. Mathieu (1990) identifie un certain nombre de causes. Il y aurait d'abord la

montée de l'individualisme et son corollaire, la perte d'influence des structures collectives. La technicité, l'opacité et le jargon technocratique qui entourent nombre d'interventions décourageraient la participation populaire, ce champ étant laissé aux «experts». Dans la mouvance de la décentralisation, les élus locaux laisseraient peu de marge d'autonomie aux citoyens. Enfin, il y aurait certains pièges inhérents à la participation. Les structures transformeraient les habitants mobilisés en interlocuteurs privilégiés et désarmeraient ainsi toute volonté de revendication. Les mobilisés se trouveraient de la sorte coupés de la base, des réseaux d'origine.

L'amélioration du cadre bâti, l'adaptation de la gestion des organismes et la création de nouveaux services ne signifient pas, selon Mathieu (1990), que le statut des habitants soit modifié, et encore moins leurs relations face aux difficultés de la vie quotidienne, aux conflits qui les opposent et aux phénomènes d'exclusion. Ces actions pourraient au contraire renforcer les processus d'assistanat. Pour que les habitants jouent un rôle, il faut, selon cet auteur, modifier les représentations qu'ils ont d'eux-mêmes, leurs relations et leurs attitudes face à leur environnement. Il faut aussi permettre aux habitants d'acquérir de nouvelles capacités d'expression, d'initiative et d'organisation.

Une enquête réalisée pour la Délégation à la Ville en 1989 auprès de 1000 répondants dans quarante villes révèle qu'il existerait toutefois une volonté de participation. Dans nombre de quartiers populaires, de nombreux habitants estiment que les élus locaux et les responsables ne se préoccupent pas de ce qu'ils pensent et cela d'autant plus nettement qu'ils habitent un quartier à majorité immigrée : 60 % des habitants des quartiers populaires souhaitent être davantage associés aux décisions concernant leur ville. Près de la moitié des personnes interrogées se sont déclarées disponibles pour participer à une association de défense de l'environnement, à une organisation d'aide aux défavorisés ou à une initiative sur un problème urbain.

Selon Masson (1988), la participation régulière à une association, le système de délégation, les assemblées délibérantes, les consultations écrites sont des instruments peu utilisés et valorisés par les catégories sociales d'exclus. Ces dernières, peu habituées au maniement des idées, sont souvent gênées de

s'opposer à ceux qui savent et qui parlent bien. Selon Masson, tout en conservant les formes traditionnelles de participation, il est important de rechercher d'autres voies pour connaître les positions de ceux qui s'expriment peu par ces canaux. Il suggère de prendre en compte les pratiques, plus que les paroles et les écrits, de se donner les moyens d'observer les pratiques individuelles et collectives et de s'attacher à leur signification. Il suggère également de favoriser l'expression directe dans le vécu au jour le jour. Il importe aussi de donner pleine visibilité au dispositif de décisions : il faut savoir «qui décide quoi» et «auprès de qui on peut se faire entendre». Quelles sont les règles du jeu et comment pourrait-on les modifier ? Les consultations individuelles ou collectives doivent, si possible, proposer des choix tangibles, dont les habitants saisissent bien les conséquences pour leur vécu. Il faut enfin parler avec des actes : il faut rapidement passer aux actes, montrer que les avis des personnes consultées ont été suivis pour qu'elles croient au processus de consultation.

Quelques expériences de participation sont toutefois intéressantes. Citons, par exemple, l'expérience de Roubaix, rapportée par Autes et al. (1982). Dans un quartier d'habitat social, on a mis sur pied la Commission «Jeunes et espaces verts», formée de jeunes et d'adultes, dont le rôle est de formuler des propositions en ce qui a trait à l'aménagement d'espaces de jeux pour les jeunes et les enfants (où, pour quelles utilisations et avec quels équipements ?). La démarche est suivie par une équipe de recherche qui intervient à différentes étapes du processus (sensibilisation à certaines exclusions, à certains enjeux, etc.). Dans le but de sensibiliser l'ensemble des habitants et de les informer des changements qui seraient apportés au quartier par les interventions projetées, des élections sont organisées pour choisir entre plusieurs projets d'aménagement. Une maquette préparée par les jeunes, guidés par les éducateurs, est réalisée pour chaque projet. La participation aux élections a été assez faible (15 % des habitants). L'expérience a surtout été intéressante en ce concerne les rapports entre jeunes et adultes. Au début des travaux de la Commission, les rapports ont été tendus et conflictuels entre ces deux groupes. Peu à peu, le climat s'est transformé et les relations ont changé;

cet effet s'est fait sentir non seulement entre jeunes et adultes de la Commission, mais aussi plus largement. Selon les auteurs de l'étude, le rapport des jeunes aux équipements s'est aussi trouvé modifié par la dynamique induite par la consultation. De plus, des activités socio-culturelles ont été organisées avec l'aide des adultes de la Commission. Des projets de centre culturel se sont mis à germer dans la tête des jeunes.

Dans la même lancée, un conseil des habitants a été mis en place à Roubaix, dans le quartier de l'Épeule. Les résidents d'une même entrée élisent un représentant qui siège au conseil. Ce dernier est responsable de l'accueil des nouveaux locataires ainsi que de l'enregistrement des problèmes rencontrés par les locataires. Les jeunes ont aussi leurs représentants au sein du conseil d'habitants; quatre sont élus par tous les jeunes du quartier. Fait à noter, les immigrés ont été sous-représentés parmi les candidats, plusieurs refusant de participer parce qu'ils ne savaient ni lire ni écrire. Les plus vieux ont aussi décidé de laisser leur place à des adultes plus jeunes. La participation au vote s'est élevée à 54 %, ce qui, de l'avis des chercheurs, est un pourcentage élevé compte tenu du moment du vote (vacances d'été).

Plus près de nous, le ministère du Logement de l'Ontario, dans une vaste opération intitulée «Planifier ensemble : comment améliorer la qualité de vie dans les logements publics», propose une approche communautaire, participative de gestion du logement social au niveau local. Par le biais de la mise en place de comités locaux de planification, il veut rapprocher les différents acteurs impliqués dans le logement social : locataires, personnel et autorités. Outre les représentants des locataires, dont le choix doit tenir compte des types de projets (personnes âgées, familles) et des différents secteurs géographiques et refléter la diversité des milieux, notamment au niveau de la présence ethnique, des représentants des fournisseurs de services et des commissions locales de logement (équivalents des OMH) doivent siéger au comité. Celui-ci a pour objectif de cerner les problèmes vécus au niveau local, d'établir des priorités d'intervention et d'élaborer un plan d'action pour les deux années à venir. Une documentation traduite en dix langues présente les objectifs et le déroulement par étapes de cette opération.

LES FORMES DE PARRAINAGE

Il nous a semblé utile de présenter ici deux expériences de soutien lors de l'établissement résidentiel de nouveaux immigrants, même si elles ne sont pas réservées aux seuls résidents de logements sociaux. Ces expériences pourraient inspirer certaines formes de parrainage plus conformes à la réalité du logement social. Elles pourraient mettre en relation soit des résidents du logement social, soit des résidents du secteur (hors du logement social). Dans ce dernier cas, cela permettrait sans doute, à terme, une meilleure intégration des locataires des logements sociaux au milieu environnant.

En Suède, un programme de soutien à l'établissement faisant appel aux membres de la communauté d'accueil a été mis sur pied au milieu des années 1980. Ce programme prévoit qu'une certaine proportion des nouveaux arrivants et plus particulièrement des réfugiés pourront compter sur l'assistance de groupes bénévoles formés de familles et de membres d'associations diverses qui agissent sur une base locale. Le soutien apporté prend diverses formes : aide à la recherche d'emploi, activités d'accompagnement dans les démarches administratives, initiation du ménage aux divers aspects relatifs au logement. Par exemple, on expliquera comment chauffer le logement pour un coût raisonnable, le fonctionnement et l'entretien des équipements ménagers, etc. En résumé, les membres du groupe de soutien ont pour fonction d'initier le ménage au mode de vie suédois et notamment aux modes d'habiter.

Aux Pays-Bas, dans le cadre d'une expérience de «déconcentration en réseau» fondée sur l'idée de solidarité avec l'étranger, un groupe oecuménique a été chargé d'accompagner une cinquantaine de familles turques tout au long du processus d'intégration dans un quartier de classe moyenne. Blauw (1989) rapporte que la population résidente avait été informée de l'opération avant son déroulement et qu'on a observé une attitude défensive. Les résidents craignaient de voir surgir des problèmes de toxicomanie et des tensions entre autochtones et étrangers. Blauw dresse un bilan positif de l'opération : il semble que l'intégration soit assez réussie. Les familles turques, dans une forte proportion, affirment avoir des amis et

connaissances dans le quartier, rendre visite à leurs voisins néerlandais et avoir pu compter sur leur support pour régler divers problèmes quotidiens. Mais Blauw signale le fait que les conflits et différends de toute sorte ne sont toutefois pas absents de ces relations de voisinage. Dans certains cas de conflit, on a fait appel aux services d'une assistante sociale, à cause notamment de la barrière de la langue. Les conflits, selon Blauw, sont principalement attribuables à des différences culturelles : les soirées de chants et de danses organisées par les Turcs comme signe d'hospitalité sont considérées par leurs voisins néerlandais comme une conduite tapageuse. Les Turcs, de leur côté, se plaignent de la froideur et plus généralement des normes de fréquentation imposées par les Néerlandais, tel, par exemple, le fait de devoir annoncer sa visite à quelqu'un avant de se présenter chez lui.

LA CONCEPTION OU L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT CONSTRUIT

On a beaucoup parlé en France de la réhabilitation des grands ensembles, dont beaucoup nécessitaient au début des années 1980 des travaux majeurs de remise en état. Les expériences ont montré que :

l'acte de réhabiliter constitue un moment privilégié où le quartier se révèle comme espace habité, investi par des habitants porteurs d'histoire personnelle, de conflits, de projets. Pour être efficace et durable, l'investissement considérable qu'est la réhabilitation exige une reconnaissance de l'identité du quartier et de sa complexité, donc une recherche sur l'adaptation des logements et de l'environnement par rapport aux habitants, sur une diversification des fonctions au sein du quartier, sur l'aménagement ou le réaménagement des services offerts (Hermand, 1990:135-136).

Selon Hermand, trois paris sont à la base d'une réhabilitation réussie. Il y a d'abord, le pari de la connaissance de la population, de sa réalité sociale. Il y a aussi un pari interpartenarial. Il faut prévoir un dispositif de concertation avec les acteurs locaux, qui ont eux aussi à intervenir dans les ensembles. Enfin, il y a un pari de communication et d'information : il faut consulter les habitants sur les travaux et les modifications qui seront apportées à l'habitat.

Plusieurs expériences ont montré l'importance de bien informer les résidents avant et pendant le déroulement de l'opération et de mettre en place des modes de consultation des habitants qui ne portent pas seulement sur des éléments superficiels comme la couleur des murs du hall d'entrée. À Nantes, dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la Cité Saint-Joseph, les architectes ont consulté les ménages à plusieurs reprises pour adapter les logements aux familles. Douze types de logements ont été aménagés pour répondre à la diversité des demandes et des besoins, et les travaux d'intérieur des logements sont différenciés (Renaudin et al., 1987:36-37). Au plan symbolique, il semble qu'un traitement soigné des façades, des parties communes, des abords et des espaces extérieurs des immeubles induise un processus de revalorisation des populations résidentes par l'habitat (Hermand, 1990; Pinson, 1992).

Outre la nécessité de tenir compte de la diversité des besoins des ménages, des auteurs ont proposé certaines innovations architecturales pour répondre à des besoins particuliers. Par exemple, on a suggéré de constituer des îlots où les familles d'origine rurale pourraient conserver certains éléments de leurs façons de vivre hérités de leur passé rural. Considérant les pratiques fort visibles et jugées déviantes de certains Maghrébins issus des milieux ruraux (par exemple, le stockage de bric-à-brac sur les balcons), Boumaza (1987) suggère d'apporter certaines modifications aux logements et, par le biais d'une gestion fine des attributions, d'offrir à ces ménages un logement au rez-de-chaussée avec accès à une cour fermée en retrait des voies publiques. Par ailleurs, comme on l'a souligné avec l'exemple des tagines, il y aurait également lieu d'identifier d'autres pratiques qui sont susceptibles de détériorer l'habitat et que de simples ajustements techniques pourraient parfois éviter.

Une attention particulière doit aussi être apportée aux besoins de logement des familles nombreuses, qui sont trop à l'étroit dans les tailles de logement existantes et qui sont incapables de défrayer les coûts de deux unités de logement contiguës.

Pour les familles qui accordent une grande importance aux relations avec la famille étendue et dont les visites et fêtes fréquentes peuvent devenir un objet de récriminations de la part des voisins, Pinson (1992) suggère de penser un habitat qui puisse permettre ces rencontres sans déranger (par exemple, on pourrait prévoir des salles communes disponibles pour les fêtes). Dans des ensembles qui n'offrent aucun lieu de rassemblement possible, les hommes et les jeunes garçons d'origine maghrébine sont portés à s'approprier des espaces communs et publics qui ne sont pas prévus à cet effet. Cela introduit la question de l'insertion des projets dans l'environnement urbain immédiat et de la multifonctionnalité des espaces de vie. La présence dans le voisinage de cafés et de restaurants à caractère ethnique ou multiethnique pourrait permettre l'expression des différences culturelles sans heurts. De manière plus générale, l'introduction de fonctions autres que résidentielles, notamment de services et de commerces dans les quartiers HLM, est considérée comme une dimension importante dans le processus de réhabilitation. La mise sur pied de services de proximité est encouragée pour sa fonction double : rendre des services mais aussi permettre la réinsertion dans l'emploi de jeunes étrangers. Dans certains cas d'ensembles HLM en crise, on a tenté d'attirer des entreprises tertiaires à vocation sociale pour favoriser l'animation des lieux et rapprocher des emplois de ces concentrations résidentielles. Le désenclavement des quartiers d'habitat social, souvent coupés du reste de l'entité urbaine par des barrières physiques (autoroutes, chemin de fer, etc.), apparaît aussi comme un élément important de la réhabilitation de ces espaces.

L'environnement extérieur aux logements est souvent mis en cause durant l'enquête menée par le CREPAH/CGM (1981). L'organisation des espaces extérieurs et des équipements collectifs est jugée déficiente. Des carences dans les équipements destinés aux jeunes sont signalées à maintes reprises par les occupants. Pour l'aménagement ou la réfection des lieux réservés aux jeunes, le CREPAH/CGM suggère d'associer jeunes et adultes dans un processus de consultation. L'élaboration d'un projet commun qui exige des rencontres et des discussions peut constituer un élément positif de la vie sociale et permettre le dépassement de certains conflits, comme en témoigne

l'expérience de la Commission des jeunes à Toulouse. Dans de nombreuses cités, on projette l'aménagement d'équipements socio-culturels pour les jeunes. Citons par exemple Saint-Denis, où l'on veut aménager un cabaret rock et un atelier-garage de vespa. À la Courneuve, on veut construire un cinéma en plein air sur le toit d'une barre et un belvédère sur un autre ¹².

Dans certains cas, la cohabitation entre groupes de jeunes peut être conflictuelle; il faut en tenir compte et, à la limite, prévoir plusieurs lieux de rencontre. Le CREPAH/CGM (1981) suggère, outre l'aménagement de lieux, une forme d'accompagnement social des jeunes par des adultes qu'ils acceptent, en qui ils ont confiance.

¹² On pourra consulter, dans la revue *Actualités HLM* (no 441, p. 5-6), la liste des projets d'architecture et d'urbanisme primés dans le cadre d'un concours sur le thème de l'intégration des immigrés.

CONCLUSION

Ce tour d'horizon de la documentation relative au thème de la cohabitation interethnique dans différents pays permet de dégager deux grandes orientations. Il y a d'abord les pays dont les interventions se limitent à la gestion de l'attribution des logements du parc social; c'est le cas de la Grande-Bretagne et des États-Unis. Si, pour ce dernier pays, cette timidité des interventions ne surprend guère compte tenu de la taille et de l'importance relative du logement social dans l'ensemble du stock de logements, elle est plus étonnante pour la Grande-Bretagne ¹³, où une fraction très importante du stock appartient au segment du logement social. La France, quant à elle, se démarque par l'importance et l'éventail des mesures touchant la gestion de la cohabitation, et parfois par le caractère autoritaire et, à la limite, discrétionnaire de certaines interventions.

Il faut souligner ici que la documentation est restée muette sur certaines thématiques familières au lecteur d'ici, telles que la cohabitation chez les personnes âgées et la question des ménages familiaux regroupant plusieurs générations. En France, la relative absence d'un segment du parc réservé aux personnes âgées explique sans doute le fait que cette question ne soit pas traitée de façon spécifique. Il faut signaler également que la question des familles monoparentales est abordée de manière indirecte, la catégorie des «familles à problèmes» comprenant, entre autres, les familles monoparentales.

Il n'en reste pas moins que le lecteur québécois aura trouvé dans ce texte maints échos des tensions et des problèmes qui lui sont familiers. De même, les pistes de solutions expérimentées ailleurs devraient alimenter le débat sur les nouvelles approches à préconiser dans le contexte québécois. En particulier, la contradiction apparente entre des modes de gestion «adaptée» et le souci de la protection des droits de la personne ou de la lutte à la discrimination mérite une réflexion approfondie.

¹³ Cela n'exclut pas toutefois que des interventions ad hoc puissent être réalisées sans que cela fasse l'objet de rapports ou d'articles publiés.

BIBLIOGRAPHIE

- ABALLÉA, F. (1988). «À la rencontre des habitants des banlieues délaissées». *Recherche sociale* (Université de Louvain-la-Neuve), n° 108:22-29.
- ABOU, S. (1988). «L'insertion des immigrés : approche conceptuelle». In SIMON-BAROUH, I., et P. J. SIMON, dir. *Les étrangers dans la ville. Le regard des sciences sociales*. Paris, L'Harmattan, 435 p.
- ABOU-SADA, G. (1988). «Logement des immigrés et politique de gestion des parcs». In BOUMAZA, N., dir. *Banlieue, immigration, gestion urbaine*. Actes du séminaire. Grenoble, Université Joseph Fourier:306-324.
- ABOU-SADA, G. (1989). «Insertion des immigrés. L'exemple du logement». *Revue française des affaires sociales*, 43(3):53-66.
- ACTUALITÉS HLM (1990). «L'intégration au quotidien». *Actualités HLM* (Paris), n° 441:5-6.
- ACTUALITÉS HLM (1991). «Renforcer la formation des agents de terrains». *Actualités HLM* (Paris), n° 467:5.
- ADRIANOW, S. (1989). *Placement Policy as an Instrument of Social-Housing Management*. OTB Research Institute for Policy Sciences and Technology, Delf University of Technology, Thijsseweg (Pays-Bas), 9 p.
- ADRIANOW, S. (1990). *Plaatsingbeleid Van Sociale Verhuurders*. OTB Research Institute for Policy Sciences and Technology, Delf University of Technology, Thijsseweg (Pays-Bas), 96 p.
- AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITÉ (1992). *Des services de proximité à l'entreprise solidaire. Expérimentation nationale pour le développement des services de proximité*. Paris, ADSP, 227 p.
- ALTHABE, G. (1984). «Les rapports sociaux dans un espace de cohabitation HLM». In G. ALTHABE, B. LÉGÉ et M. SÉLIM. *Urbanisme et réhabilitation symbolique*. Paris, Anthropos:62-78.
- ALTHABE, G. (1986). «Production de l'étranger et xénophobie». In MINISTÈRE DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE. *Vers des sociétés pluriculturelles : études comparatives et situation en France*. Colloque international de l'Association française des anthropologues. Paris, ORSTOM:382-392.
- ALTHABE, G., et M. SÉLIM (1986). «Production de l'étranger». In MINISTÈRE DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE. *Vers des sociétés pluriculturelles : études comparatives et situation en France*. Colloque international de l'Association française des anthropologues. Paris, ORSTOM:379-381.
- ANSELME, M. «Les réseaux familiaux à l'assaut des HLM : le cas de l'agglomération de Marseille». In FERRAND-BECHMANN, D., dir. *Entraide, participation et solidarités dans l'habitat. Le cas de 7 pays*:142-150 (date inconnue).
- ANSELME, M. (1986). «Le petit séminaire. Chronique raisonnée d'une réhabilitation singulière». In MOLLET, A., et al. (1986). *Droit de Cité : à la rencontre des habitants des banlieues délaissées*. Paris, L'Harmattan, 158 p.
- ANSELME, M. (1990). *La médiation ambiguë*. Plan Construction, CERFISE, *Entre logeurs et logés*, tome V, 71 p.

- AUCUL (AGENCE D'URBANISME DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE LYON). *L'habitat des ménages immigrés dans l'agglomération lyonnaise*. Agence d'urbanisme de la communauté urbaine de Lyon:37-46 (date inconnue).
- AUTES, M., D. DUPREZ et A. PETIT (1982). *L'anomie des grands ensembles : quelle issue ?* Recherche effectuée pour le ministère de l'Urbanisme et du Logement, 243 p.
- BAILEY, P. (1992). *Review of Tenant Selection Methods for Public Housing Residents*. Ville de Montréal. Rapport de stage, Version préliminaire.
- BAROU, J. (1985). «Quel droit de cité pour les immigrés ?». *Projet* (Paris), n° 194:93-97.
- BAROU, J. (1986). «Genèse et évolution d'un village urbain. Un groupe d'immigrés algériens dans un ensemble d'îlots du XVI^e arrondissement de Marseille». *Ethnologie française* (Nancy), tome 16, n° 1:59-76.
- BASTENIER, A., et F. DASSETTO, éd. (1990). *Immigrations et nouveaux pluralismes*. Bruxelles, Éditions universitaires-Université de Boeck, 271 p.
- BATTEGUAY, A. (1992). «L'actualité de l'immigration dans les villes françaises : la question des territoires ethniques». *Revue européenne des migrations internationales* (Université de Poitiers), 8(2):83-99.
- BEAUD, S., et G. NOIRIEL (1990). «Penser l'"intégration" des immigrés». *Hommes et migrations* (France), n° 1133:43-53.
- BEHAR, D., et S. ROSENBERG (1990). «La politique contractuelle de l'habitat à Mantes-la-Jolie». *Hommes et migrations* (France), n° 1133:11-18.
- BELBAHRI, A. (1984). «Les minguettes ou la surlocalisation du social». *Espaces et sociétés*, n° 45:101-108.
- BELLEVILLE, P., et C. PÉTONNET (1982). «Ouvriers émigrés. Pratiques de construction spontanée». *Informations sociales* (Paris), n° 2:26-33.
- BENAYOUN, C., J. MANTOVANI et O. SAINT-RAYMOND (1987). *Situations interethniques. Rapports de voisinage dans quatre quartiers toulousains*. Centre de recherches sociologiques. Toulouse, 271 p.
- BENAYOUN, C., J. MANTOVANI, O. SAINT-RAYMOND, et P.J. ROUTMAN (1982). «Coexistence de groupes culturels et ethniques d'origines différentes en milieu urbain; analyse critique de la notion de "seuil"». In *Espaces et modes de vie*. Actes du colloque de Dourdan. Plan Construction et Habitat, Ministère de la Recherche urbaine:117-123.
- BERNÈCHE, F. (1990). *Problématique de l'habitation pour les ménages formant la nouvelle immigration à Montréal : éléments d'information et d'intervention*. R.O.M.E.L. et Ville de Montréal, 180 p.
- BERTHET, V. (1992). «Éviter un apartheid amorti. Entretien avec Jean-Michel Belorgey». *Économie et humanisme* (Lyon), n° 322:71-74.
- BEURRET, C. (1988). «Habitat, architecture et droit à la différence». In BOUMAZA, N., dir. *Banlieue, immigration, gestion urbaine*. Actes du séminaire. Grenoble, Université Joseph Fourier:367-378.
- BLANC, M. (1984). «Le logement des immigrés et la dévalorisation de l'espace». *Espaces et sociétés*, n° 46:71-82.

- BLANC, M. (1988). «Logements sociaux et minorités ethniques en France, Grande-Bretagne et République fédérale d'Allemagne». In SIMON-BAROUH, I., et P.J. SIMON, dir. *Les étrangers dans la ville. Le regard des sciences sociales*. Paris, L'Harmattan, 435 p.
- BLANC, M. (1990). «Du logement insalubre à l'habitat social dévalorisé. Les minorités ethniques en Allemagne, France et Grande-Bretagne». *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 49:37-48.
- BLANC, B. (1992). *Le processus de réhabilitation d'un îlot multiethnique à Montréal : transformation physique et apprentissage des acteurs*. Université de Montréal, Institut d'urbanisme, 8 p.
- BLANC, M., et J.-P. GARNIER (1984). «La question communautaire ou la cohabitation pluri-ethnique». *Espaces et sociétés*, n° 45:5-8.
- BLAUW, P.W. (1989). «Le logement de minorités ethniques dans un quartier de classe moyenne». In KOUCHIM, B. *Les nouvelles solidarités*. Paris, Presses universitaires de France:196-198.
- BODY-GENDROT, S. (1988). «Luttes d'appropriation territoriales. Les Porto-Ricains à New York». In BOUMAZA, N., dir. *Banlieue, immigration, gestion urbaine*. Actes du séminaire. Grenoble, Université Joseph Fourier:186-197.
- BONNAFOUS, S. (1992). «Le terme "intégration" dans le journal Le Monde : sens et non-sens». *Hommes et migrations* (Paris), n° 1154:24-30.
- BONNAUD, J. (1985). «Quartier, vie associative et intégration». In CLANET, C., éd. *L'interculturel en éducation et en sciences humaines*. Université de Toulouse-le-Mirail, série A, tome 36:427-435.
- BORGOGNO, V. (1982). «La cohabitation interethnique et l'action du sociologue». In ABOU SADA, G., et J.P. TRICART, éd. *Le logement des immigrés en France. Actes des journées d'étude des 13 et 14 mai 1982 à Lille*. Lille, Observatoire des migrations internationales dans la région Nord-Pas-de-Calais:224-265.
- BORGOGNO, V. (1986). «L'habitat : le lent processus de l'insertion». *Informations sociales* (Paris), n° 1:36-43.
- BORGOGNO, V., et L. ANDERSEN (1986). «Les rapports de cohabitation dans tous leurs états. Contribution à un renouvellement des cadres interprétatifs de l'insertion des jeunes immigrés». In ABOU-SADA, G., et H. MILET, éd. *Généralités issues de l'immigration, «mémoires et devenir»*. Arcanthere Éditions, Paris, Actes de la table ronde de Lille, 12-14 juin 1985:181-197.
- BOUDIMBOU, G. (1992). *Habitat et mode de vie des immigrés africains en France*. Paris, L'Harmattan.
- BOUMAZA, N. (1983). «Les Algériens dans l'agglomération grenobloise : différenciations internes, rapport à l'espace». *Espace, populations, sociétés* (France), no 11:49-55.
- BOUMAZA, N. (1987). «Immigration et espace urbain. Une approche anthropologique». *L'Homme et la société* (Paris), n° 83:92-105.
- BOUMAZA, N., dir. (1988). *Banlieue, immigration, gestion urbaine*. Actes du séminaire. Grenoble, Université Joseph Fourier.

- BOUMAZA, N., V. de RUDDER et M.-F. de MARIA (1988). *Banlieue, immigration, gestion urbaine. Sources d'information, banques de données, bibliographie*. Grenoble, Université Joseph Fourier, 105 p.
- BOUZOLS, C. (1990). «Une régie de quartier à Meaux». *Pour* (Paris), n° 125-126:85-89.
- BREDIMAS-ASSIMOPOULOS, N. (1975). «Intégration civique sans acculturation. Les Grecs à Montréal». *Sociologie et sociétés*, VII(2):129-142.
- BRODY, J. (1986). «Quartier et rapports interculturels dans la rue des Rosiers». In MINISTÈRE DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE. *Vers des sociétés pluriculturelles : études comparatives et situation en France*. Colloque international de l'Association française des anthropologues. Paris, ORSTOM:290-293.
- BRUNEL, E. (1990). *Marne-la-Vallée. Une enclave asiatique en voie de formation ?* Université de Paris 1, Institut de géographie.
- BURBY, R., et W. ROHE (1988). «Deconcentration of public housing: effects on residents' satisfaction with their living environments and their fear of crime». *Urban Affairs Quarterly*, Report n° 88-08, University of North Carolina, Department of City and Regional Planning.
- CALOGIROU-BASDEVANT, C. (1988). «Les représentations concernant l'immigré : réflexions à partir de l'étude d'une cité de la région parisienne». In BOUMAZA, N., dir. *Banlieue, immigration, gestion urbaine*. Actes du séminaire. Grenoble, Université Joseph Fourier:227-238.
- CAMILLERI, C. (1975). «L'image dans la cohabitation de groupes étrangers en relation inégalitaire». *Cahiers internationaux de sociologie* (Paris), vol. LIX:239-254.
- CAMILLERI, C. (1990). «Identité et gestion de la disparité culturelle : essai d'une typologie». In CAMILLERI, C., et al. *Stratégies identitaires*. Paris, PUF:85-110.
- CAMILLERI, C., A. SAYAD et I. TABOADA-LEONETTI (1987). «L'immigration en France : le choc des cultures». Actes du Colloque *Problèmes de culture posés en France par le phénomène des migrations récentes, mai 1984*. L'Arbresle, Dossiers du Centre Thomas More, Recherche et documents, n° 51.
- CATANI, M. (1983). «L'identité et les choix relatifs aux systèmes de valeurs». *Peuples méditerranéens*, n° 24:117-126.
- CCCI (CONSEIL DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION) (1991). *Le logement et les communautés culturelles. Avis présenté au MCCI*. 51 p.
- CCCI (CONSEIL DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION) (1992). *Le logement et les communautés culturelles. Analyse de la situation*. 109 p.
- CHAMBOREDON, J.-C., et M. LEMAIRE (1970). «Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement». *Revue française de sociologie*, XI:3-33.
- CHAZALETTE, A. (1982). «La cohabitation dans la région lyonnaise». In ABOU SADA, G., et J. P. TRICART, éd. *Le logement des immigrés en France. Actes des journées d'étude des 13 et 14 mai 1982 à Lille*. Lille, Observatoire des migrations internationales dans la région Nord-Pas-de-Calais:205-223.
- CLAVEL, M. (1992). «L'ethnologie urbaine en France : des sociétés exotiques à l'espace urbain contemporain». *L'Homme et la société*. Paris, L'Harmattan, 26(104):97-109.

- COMMISSION NATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DES QUARTIERS, «Gestion adaptée, gestion différenciée», Rapport du groupe de travail «Gestion adaptée des organismes propriétaires», France, avril 1983.
- CONSEIL DE L'EUROPE (1991a). *Quatrième Conférence des ministres européens responsables des questions de migration*. Rapport final, 82 p.
- CONSEIL DE L'EUROPE (1991b). *Les relations intercommunautaires et interethniques en Europe*. Comité d'experts sur les relations intercommunautaires.
- CONTE, M. (1982). «Espace résidentiel, modes de vie et pratiques sociales». *Habiter* (France), n° 174:12-15.
- CREPAH/CGM (Centre de recherches et d'études pour la Planification, l'Aménagement et l'Habitat/Service conseil en gestion et méthodes de l'Union nationale des H.L.M.) (1992). *53e Congrès national HLM-Strasbourg*. Contribution du Conseil social au congrès de 1992. Les politiques de peuplement. Étude réalisée pour l'Union nationale des fédérations d'organismes HLM, 53 p.
- CREPAH/CGM (Centre de recherches et d'études pour la Planification, l'Aménagement et l'Habitat/Service conseil en gestion et méthodes de l'Union nationale des H.L.M.) (1981). *Vers une gestion HLM différente à Chamberry-le-Haut*. Rapport synthèse de la mission effectuée pour le compte de l'Office municipal d'HLM de Chamberry, UNFOHLM, 68 p.
- DANSEREAU, F. (1992). *Ségrégation, mixité sociale, cohabitation; bref retour sur quelques notions magiques*. Texte d'une communication présentée dans le cadre de la cinquième Conférence internationale de recherche sur l'habitat, Montréal, juillet 1992, 14 p.
- DAUGE, Y. (1990). «Une politique du développement urbain». *Pour* (Paris), n° 125-126:9-15.
- DAVAULT, C., et E. PASQUIER-MERLET (1992). «HLM et Mission sociale; deux instances de réhabilitation sociale». *L'Homme et la société*. Paris, L'Harmattan, 26(104):47-60.
- DELARUE, F. (1992). «PLH : pilotage sur mesure». *Études foncières*, n° 54:30-32.
- DELARUE, J. M. (1991). *Banlieues en difficulté, la relégation*. Rapport au Ministre d'État, Ministre de la Ville et de l'Aménagement du Territoire, Syros Alternatives, 224 p.
- DIAGONAL (1981). «À louer. HLM autogéré». *Diagonal*, n° 36:39-45.
- DOURLENS, C., et P. VIDAL-NAQUET (1984). «Attribution des logements H.L.M. et gestion territoriale des différences». *Espaces et sociétés*, n° 45:119-126.
- DOURLENS, C., et P. VIDAL-NAQUET (1987). *Ayants droit et territoire. L'attribution des logements sociaux dans le champ de l'expérimentation*. MELATT-PCA-CGP-MEN. Aix-en-Provence, C.E.R.P.E., 232 p.
- DUBET, F. (1989). *L'immigration qu'en savons-nous ? Un bilan des connaissances*. La Documentation française, Collection «Notes et études documentaires», 144 p.
- DUNCAN, D et B. DUNCAN (1955). «Residential distribution and occupational stratification», *The American Journal of Sociology*, vol. 60, n° 5:493-503.
- DUPREZ, D., et M. AUTES (1985). «Intervention du sociologue dans l'espace social». *Cahiers internationaux de sociologie* (Paris), vol. 79:203-223.

- DUPUY, S. (1987). *Regards sur les attributions H.L.M. Dossiers des séminaires techniques «territoires et sociétés», les sciences sociales et l'art de la médiation. Le cas du logement*. Paris, MELATT.
- ELKARATI, N. (1989). «Les grandes étapes de l'histoire du Fonds d'action sociale». *Hommes et migrations* (France), n° 1121:20-29.
- ESTEBE, P. (1989). *Les modalités d'implication des habitants dans la gestion urbaine*. Groupe national des régions, 38 p.
- FAINZANG, S. (1986). «Espace et altérité. Les relations interculturelles dans une commune péri-urbaine de la région parisienne». In MINISTÈRE DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE. *Vers des sociétés pluriculturelles : études comparatives et situation en France*. Colloque international de l'Association française des anthropologues. Paris, ORSTOM:283-284.
- FAYMAN, S., C. HOURRADE, I. VAN DE WALLE, en collaboration avec P. SIMON (1992). *Le bas-Belleville, un quartier d'intégration*. ACT Consultants, Paris, 29 p.
- FAYMAN, S., et M. KEIL (1992). *Les associations nées de l'immigration dans la politique d'intégration en Provence-Alpes-Côte d'Azur*. Résumé du rapport final, ACT Consultants, Paris, 21 p.
- FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (1990). *S'adapter à la diversité. L'accès des communautés culturelles aux services municipaux*. Ottawa, Fédération canadienne des municipalités, Relations interraciales, n° 2, 31 p.
- FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS, PROGRAMME MUNICIPAL DE RELATIONS INTERRACIALES (1988). *S'adapter à la diversité. L'accès des collectivités multiculturelles aux services municipaux*.
- FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS, PROGRAMME MUNICIPAL DE RELATIONS INTERRACIALES. *Un point de départ. L'administration municipale et les relations communautaires et interraciales*. 19 p. (date inconnue).
- FÉLONNEAU, M.L. (1991). «Les régions de quartier et leurs fonctions locales». *Espaces et sociétés*, n° 59:73-98.
- FNRAS (FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'ACCUEIL ET DE RÉADAPTATION SOCIALE) (1991). *Ouvrir la ville. L'accès au logement et à l'insertion*. Adels-Syros, 192 p.
- FORMAN, E. M. S. (1976). «Ethnic and income housing occupancy patterns of federal moderate-income housing and federal public housing in low- and moderate-income neighborhoods of New York City». *Environment and Planning A*, vol. 8:707-714.
- FOUREST, A. (1988). *La cohabitation pluriethnique dans les quartiers populaires : état des recherches*. Paris, T.E.N., 172 p.
- FRANKLIN, A. (1990). «Ethnography and housing studies». *Housing Studies* (Grande-Bretagne), 5(2):92-111.
- GASPARD, F. (1992). «Assimilation, insertion, intégration : les mots pour «devenir français»». *Hommes et migrations* (Paris), n° 1154:14-23.
- GENESTIER, P. (1986). «Quelques réflexions sur la réhabilitation des grands ensembles». *Les Cahiers du CREPIF*, n° 17:128-131.

- GENESTIER, P. (1989). «Sous les pavés, les racines ?» *Revue Espace Temps*, n° 42:50-57.
- GENESTIER, P. (1990). «Éloge du ghetto, stéréotypes et termes repoussoirs de la pensée urbanistique». *Ville en parallèle*, n° 15-16:313-329.
- GENESTIER, P. (1991). «Pour une intégration communautaire». *Esprit*, no 2 (février):48-59.
- GERMAIN, A., D. ROSE et al. (1992). *Vie de quartier et immigration*. Montréal, INRS-Urbanisation, 48 p. et annexe.
- GERMAIN, A., et A.-M. SÉGUIN (1992). *Les modes d'insertion urbaine des immigrants : état de la question*. Communication présentée au colloque «Immigration et région : nouvelles perspectives», ACFAS, Montréal, le 13 mai 1992.
- GOERING, J. M., éd. (1986). *Housing Desegregation and Federal Policy*. University of North Carolina Press, 343 p.
- GONTCHAROFF, G., éd. (1991). *Accès au logement et à l'insertion. Ouvrir la ville*. FNARS, France, Adels-Syros, 192 p.
- GRANET, C., et M. ALBANO (1989). «Une régie de quartier spontanée. Dynamique de la cohabitation dans un ensemble immobilier». *Hommes et migrations* (France), n° 1121:30-39.
- GRANET, C., et M. ALBANO (1991). «La cité, une institution locale de conciliation des pratiques. Un quartier de la banlieue grenobloise». *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 49:30-36.
- GRAFMEYER, Y., et I. JOSEPH, éd. (1990). *L'école de Chicago*. Paris, Aubier.
- GUILLON, M. (1984). «Quartiers pluri-ethnique : une grande diversité». *Espaces et sociétés*, n° 45:27-42.
- GUILLON, M., et I. TABOADA-LEONETTI (1986). *Le triangle de Choisy. Un quartier chinois à Paris*. Paris, CIEMI-L'Harmattan, 210 p.
- HENDERSON, J., et V. KARN (1984). «Race, class and the allocation of public housing in Britain». *Urban Studies* (Grande-Bretagne), 21:115-128.
- HERMAND, J.L. (1990). «Réhabilitation du bâti et devenir social». *Pour* (Paris), n° 125-126:135-145.
- HESSEL, et al. (1987). *Immigrants. Le devoir d'insertion*. Paris, La Documentation Française, Commissariat général du Plan, 620 p.
- HLM AUJOURD'HUI (1987). «Les miniguettes qui montent, qui montent». *HLM Aujourd'hui*, n° 6:110-117.
- HOUGH, G.S. (1981). *Bibliography of Works on Income and Racial Mixing*. Ministry of Municipal Affairs, Ontario, 57 p.
- HUET, A. (1987). *Du résident à l'habitant. La conquête de la civilité*. Plan Construction, Ministère de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports:6-37.
- IDERIC. *Recherche : cohabitation, scolarisation et reproduction des identités sociales. Prolégomènes*. Institut d'études et de recherches interethniques et interculturelles. Université de Nice, 26 p. (date inconnue).

- IDRAC, A.M., dir. (1988). *Les cahiers de l'habitat*. Ministère de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du territoire et des Transports, n° 3.
- ION, J. (1987). «Cohabitations résidentielles en France : la règle et le conflit». In TOPALOV, C., éd. *Politique d'aujourd'hui. Villes européennes : la crise en capitales*. Paris, Michel de Maule:12-23.
- JACQUIER, C. (1991). «Les communautés issues de l'immigration et leur insertion par le logement». *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 49:59-68.
- JACQUIER, C., et M. GOUJON (1990). *Bilan des politiques urbaines et du logement en direction des populations immigrées : bibliographie commentée*. Grenoble, GETUR, 106 p.
- JAILLET, M.-C., F. ATHIAS, D. JEANMART et C. THOUZELLEIR (1992). *Le logement des plus démunis en Haute Garonne. Un premier état des lieux*. Centre interdisciplinaire d'études urbaines, Université de Toulouse-le-Mirail, 14 p.
- JANIN, B. (1989). «Le FAS et le logement des immigrés». *Hommes et migrations* (France), n° 1119:22-24.
- KANDEL, R., et M. HEIDER (1979). «Friendship and factionalism in a tri-ethnic housing complex for the elderly in North Miami». *Anthropological Quarterly*, 52(1):49-59.
- KAUFMANN, J.-C. (1981). «Socialisation éclatée et conflits dans les grands ensembles rennois». *Noröis* (France), 4(112).
- KUITEMBROUWER, P. (1988). «Rents discriminatory to immigrant families tenant group charges». *Globe and Mail* (Toronto), Metro Edition, 26 février, p. A13.
- LAM VAN BE (1991). *L'immigration et les communautés culturelles au Québec, 1968-1990. Bibliographie sélective annotée*. Montréal, Ville de Montréal, 142 p.
- LAPERRIÈRE, A. (1989). «La recherche de l'intégrité dans une société pluriethnique : perceptions de la dynamique des relations interethniques et interraciales dans un quartier mixte de Montréal». *Revue internationale d'action communautaire*, 21/61:109-116.
- LAPEYRONNIE, D., dir. (1992). *Les politiques locales d'intégration des minorités immigrées en Europe et aux États-Unis*. Issy-les-Moulineaux, Agence pour le développement des relations interculturelles, 477 p.
- LAPEYRONNIE, D., M. FRYBES et al. (1990). *L'intégration des minorités immigrées. Étude comparative France-Grande-Bretagne*. Issy-les-Moulineaux, Agence pour le développement des relations interculturelles, 329 p.
- LÉGÉ, B. (1991). *Le droit au logement en question*. Paris, Syros Alternatives, 223 p.
- LEVALLOIS, A. (1992). «L'insertion résidentielle». *Hommes et migrations* (Paris), n° 1153:30-33.
- LÉVY, J.-P. (1984). «Ségrégation et filières d'attribution des logements sociaux locatifs». *Espaces et sociétés*, n° 45:141-154.
- MANNONI, P., et N. BARTHE (1985). «Le jeu des identités culturelles dans les relations inter-ethniques et intra-ethniques chez les migrants». *Revue internationale d'action communautaire*, 14/54:97-102.
- MANTOVANI, J., et O. SAINT-RAYMOND (1984). «Espace et coexistence interethnique». *Espaces et sociétés*, n° 45:9-26.

- MASSON, G. (1987). «Réhabilitation : vers une nouvelle image du logement social». *Recherche sociale* (Université de Louvain-la-Neuve), tome 2, n° 104:104-111.
- MASSON, G. (1988). «Développement social : de nouveaux rapports avec les exclus». *Recherche sociale* (Université de Louvain-la-Neuve), n° 108:30-38.
- MATHIEU, M., et «ENSEMBLES» (1990). «Participation des habitants». *Pour* (Paris), n° 125-126:91-94.
- McNICOLL, C. (1986). *L'évolution spatiale des groupes ethniques à Montréal : 1871-1981*. Thèse de doctorat, École des hautes études en sciences sociales, Paris, 3 volumes.
- MINISTÈRE DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE (1987). *Vers des sociétés pluriculturelles : études comparatives et situation en France*. Colloque international de l'Association française des anthropologues. Paris, ORSTOM, 759 p.
- MOLLET, A. «Les habitants acteurs du changement, mythe ou réalité». *H. Revue de l'habitat social*, 101:75-82.
- MOLLET, A. et al. (1986). *Droit de Cité : à la rencontre des habitants des banlieues délaissées*. Paris, L'Harmattan, 158 p.
- MONIER, P. (1992). «Insécurité : désamorcer la peur». *Économie et humanisme* (Lyon), n° 322:48-49.
- NEGROUCHE, N. (1992). «L'échec des associations franco-maghrébines issues de l'immigration». *Esprit* (Paris), n° 178:41-52.
- NIOL, J., et C. BONVALET (1985). *L'évolution des structures familiales et ses répercussions sur la famille*. Conseil national de l'habitat, 182 p.
- Ogien, A. (1986). «Les usages de l'identité». In MINISTÈRE DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE. *Vers des sociétés pluriculturelles : études comparatives et situation en France*. Colloque international de l'Association française des anthropologues. Paris, ORSTOM:133-139.
- OLLIVIER, É. (1986). «De quelques stratégies paradoxales de migrants». In MINISTÈRE DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE. *Vers des sociétés pluriculturelles : études comparatives et situation en France*. Colloque international de l'Association française des anthropologues. Paris, ORSTOM:261-265.
- ONTARIO HOUSING CORPORATION (1988). *Possible Indications of Racial and Ethnic Problems*. 10 p.
- ONTARIO HOUSING CORPORATION (1991). *Tenant Participation in Local Housing Authorities. A Brief Summary of Responses to an OHC Questionnaire*. OHC, Tenant Support Service Branch.
- ONTARIO, MINISTÈRE DU LOGEMENT (1991). *Une politique cadre du logement pour l'Ontario. Questions pour la consultation*. 184 p.
- ONTARIO, MINISTÈRE DU LOGEMENT (1992). *Trousse documentaire à l'intention des comités de planification locaux. Planifier ensemble : comment améliorer la qualité de vie dans les logements publics*.

- ONTARIO, MINISTÈRE DU LOGEMENT et SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO (1992). *Planifier ensemble. Comment améliorer la qualité de vie dans les logements publics*. 35 p.
- ONTARIO, MINISTRY OF HOUSING (1991). *Building Communities: Race and Multicultural Relations*. Ontario Housing Corporation, Tenant Support Services Branch, printemps.
- ORIOU, M. (1988). «Perspectives du pluralisme». *Revue européenne des migrations internationales* (Université de Poitiers), 4(1-2):167-185.
- Ouvrir la ville aux plus démunis : des actions d'insertion par le logement* (1990). Collaboration FNARS-HLM-PACT-ARIM-CDC, 76 p.
- PAQUIER, P. (1992a). «HLM-régies de quartier : du face à face au côte-à-côte». *Économie et humanisme* (Lyon), n° 322:45-47.
- PAQUIER, P. (1992b). «L'enjeu quartier. Entretien avec Charles Bouzols». *Économie et humanisme* (Lyon), n° 322:75-81.
- PAWSON, H. (1988). «Race and the allocation of public housing: changing perspectives, recurrent themes». *Housing Studies* (Grande-Bretagne), 3(2):134-139.
- PERRIN, E. (1992). *Minorités et valeurs des espaces urbains*. Cinquième Conférence internationale de recherche sur l'habitat, Montréal, 7-10 juillet, 12 p.
- PÉTONNET, C. (1982). «Ouvriers émigrés. Pratiques de construction spontanée». *Informations sociales* (Paris), n° 2:26-33.
- PINÇON, M. (1981). «Habitat et modes de vie. La cohabitation des groupes sociaux dans un ensemble HLM». *Revue française de sociologie*, n° 22:523-547.
- PINÇON, M. (1982a). *Cohabiter. Groupes sociaux et mode de vie dans une cité HLM*. SCTB pour la direction de la Construction. Éditions du Plan Construction, Collection Recherches.
- PINÇON M. (1982b). «Le peuplement des ensembles HLM et la question de la cohabitation». In ABOU SADA, G., et J. P. TRICART, éd. *Le logement des immigrés en France. Actes des journées d'étude des 13 et 14 mai 1982 à Lille*. Lille, Observatoire des migrations internationales dans la région Nord-Pas-de-Calais.
- PINSON, D. (1992). «Adaptation de l'habitat ou adaptation de l'habitant ?». Texte d'une communication présentée dans le cadre de la cinquième Conférence internationale de recherche sur l'habitat, Montréal, 7-10 juillet, 9 p.
- PRIESTLEY, T. (1992). «Les avancées de la ségrégation». *Esprit* (Paris), n° 178:30-40.
- R.O.M.E.L. (1991). *Actes du 3e Forum. Le logement et l'intégration des communautés culturelles*. 94 p.
- RÉMY, J. «Appropriation spatiale et relations inter-groupes. Région ouverte et réseaux interactionnels clos». In KOROSEC-SERFATY, P., éd. *Actes de la troisième conférence internationale de psychologie de l'espace construit*. Université Louis Pasteur, Strasbourg:363-376 (date inconnue).
- RÉMY, J. (1990). «La ville cosmopolite et la coexistence interethnique». In BASTENIER, A., et F. DASSETO. *Immigrations et nouveaux pluralismes*. Bruxelles, Éditions Universitaires-Université de Boeck:85-106.

- RENAUDIN, G., I. FERRÉ et P.-Y. MATHIEU (1987). *Le social dans l'habitat. Guide pratique des ressources HLM*. Étude réalisée pour l'Union nationale des fédérations d'organismes HLM, 276 p.
- RIVET, G. (1992). «Profession : trait d'union». *Économie et humanisme* (Lyon), n° 322:52-54.
- RUDDER, V. de (1983). «L'exclusion n'est pas le ghetto. Les immigrés dans les HLM». *Projet* (Paris), n° 171-172:80-91.
- RUDDER, V. de. (1984). «Trois situations de cohabitation pluri-ethnique à Paris». *Espaces et sociétés*, n° 45:43-60.
- RUDDER, V. de (1987a). «La peur et le ghetto». In TOPALOV, C., éd. *Politique d'aujourd'hui. Villes européennes : la crise en capitales*. Paris, Michel de Maule:24-37.
- RUDDER, V. de. (1988a). «De la question du logement à la question ethnique». In BOUMAZA, N. dir. *Banlieue, immigration, gestion urbaine*. Actes du séminaire. Grenoble, Université Joseph Fourier:16-31.
- RUDDER, V. de. (1988b). «Notes à propos de l'évolution des recherches françaises sur «L'étranger dans la ville»». In SIMON-BAROUH, I., et P.J. SIMON, dir. *Les étrangers dans la ville*. L'Harmattan:61-80.
- RUDDER, V. de (1990). «La cohabitation pluriethnique et ses enjeux». *Migrants-formation* (Paris), n° 80:68-90.
- RUDDER, V. de (1991). «La recherche sur la coexistence pluriethnique. Bilan, critiques et propositions». *Espaces et sociétés*, n° 64:131-157.
- RUDDER, V. de, en collaboration avec M. GUILLON (1987b). *Autochtones et immigrés en quartier populaire. Du marché d'Aligre à l'îlot Chalon*. Paris, Éditions de l'Harmattan, 234 p.
- RUDDER, V. de, G. GARIN-REFFAZ, et B. HAQUIN (1991). *Loi d'orientation pour la ville*. Séminaire chercheurs-décideurs. Plan Construction, 160 p.
- SAADI, M. (1982). «Cohabitation et relations inter-ethniques à la Goutte d'Or». *Pluriel*, n° 31:55-64.
- SALTMAN, J. (1991). «Maintaining racially diverse neighborhoods». *Urban Affairs Quarterly*, vol. 26, n° 3:416-441.
- SARRE, P. (1986). «Choice and constraint in ethnic minority housing. A structurationist view». *Housing Studies* (Harlow, Grande-Bretagne), 1(2):71-86.
- SEHL, M. (1988). *The Creation of a Multi-Ethnic Housing Cooperative: a Social Intervention*. Thesis, Wilfrid Laurier University. Ottawa, National Library of Canada, 192 p.
- SÉLIM, M. (1985). «La cohabitation pluriethnique». In ALTHABE, G., éd. *Urbanisation et enjeux quotidiens. Terrains ethnologiques de la France actuelle*. Paris, Anthropos.
- SÉLIM, M. (1992). «L'enlèvement d'une cité HLM : représentation de l'espace et des pouvoirs». *L'Homme et la Société*, n° 104:61-76.
- SHOIRY, N. (1992). *Social Mix and Quality of Life Issues in Residential Environments*. Thèse soumise à l'École d'architecture de l'Université McGill.

- SIMON, P. (1992a). «Banlieues, de la concentration au ghetto». *Esprit* (Paris), n° 182:58-64.
- SIMON, P. (1992b). «Belleville, un quartier d'intégration». *Migrations et sociétés* (Paris), 4(19):45-68.
- SIMON-BAROUH, I. (1988). «Rennes et le pluralisme ethnique». In SIMON-BAROUH, I., et P.J. SIMON, dir. *Les étrangers dans la ville. Le regard des sciences sociales*. Paris, L'Harmattan:410-428.
- SIMON-BAROUH, I., et P.J. SIMON, dir. (1988). *Les étrangers dans la ville. Le regard des sciences sociales*. Paris, L'Harmattan, 435 p.
- TABOADA-LEONETTI, I. (1984). «Territorialisation et structuration communautaire». *Espaces et sociétés*, n° 45:61-80.
- TABOADA-LEONETTI, I. (1986). «Production de l'identité ethnique minoritaire pour une sociologie des stratégies». In MINISTÈRE DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE. *Vers des sociétés pluriculturelles : études comparatives et situation en France*. Colloque international de l'Association française des anthropologues. Paris, ORSTOM:266-273.
- TABOADA-LEONETTI, I. (1989a). «Cohabitation pluri-ethnique dans la ville : stratégies d'insertion locale et phénomènes identitaires». *Revue européenne des migrations internationales*, 5 (2):51-67.
- TABOADA-LEONETTI, I. (1989b). «Stratégies identitaires et minorités dans les sociétés pluriethniques». *Revue internationale d'action communautaire*, 21/61:95-107.
- TABOADA-LEONETTI, I. (1990). «Stratégies identitaires et minorités : le point de vue du sociologue». In C. CAMILLERI et al., éd. *Stratégies identitaires*. Paris, PUF:43-83.
- TABOADA-LEONETTI, I., et M. GUILLON (1987). *Les immigrés des beaux quartiers. La communauté espagnole dans le XVIe*. Paris, L'Harmattan, 211 p.
- TANTER, A., et J.C. TOUBON (1983). *Stratégies de transformation sociale des secteurs dévalorisés*. Paris, IAUFRIF, 140 p.
- TARRIUS, A. (1992). *Les fourmis d'Europe. Migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales*. Paris, L'Harmattan, 207 p.
- TOUBON, J. C. (1992). «Du droit au logement à la recherche de la diversité». *Hommes et migrations* (Paris), n° 1151-1152:79-86.
- TOUBON, J. C., et K. MESSEMAH (1990). *Centralité immigrée : le quartier de la Goutte d'Or. Dynamiques d'un espace pluri-ethnique : succession, compétition, cohabitation*. Paris, L'Harmattan, 764 p.
- TOURAINE, A. (1991). «Face à l'exclusion». *Esprit*, février:7-13.
- TRAPIER, M. (1990). *L'immigration dans la classe ouvrière en France*. Paris, CIEMI et L'Harmattan, 322 p.
- TRUCHIS, H. de, et al. (1990). «Habiter ensemble». *Migrants-formation*, n° hors-série, déc.:79-133.
- UNION NATIONALE DES FÉDÉRATIONS D'ORGANISMES D'HABITATIONS À LOYER MODÉRÉ (1981). *Vers une gestion H.L.M. différente à Chambéry-le-Haut*. Rapport pour le compte de l'Office municipal d'H.L.M. de Chambéry, 68 p.

- VERBUNT, G. (1983). «Pour une politique de l'intégration». *Projet* (Paris), n° 171-172:130-148.
- VERBUNT, G. (1988). «Former les gardiens d'immeubles pour gérer les relations inter-ethniques». In BOUMAZA, N., dir. *Banlieue, immigration, gestion urbaine*. Actes du séminaire. Grenoble, Université Joseph Fourier:336-347.
- VERMEEREN, J., et S. ADRIANOW (1991). *Plaatsingsbeleid Door Sociale Verhuuders in Frankrijk*. OTB Research Institute for Policy Sciences and Technology, Delf University of Technology, Thijsseweg (Pays-Bas), 68 p.
- VERPRAET, G. (1987). *Cohabitation, modes de vie, professions*. Paris, Mouvement pour l'architecture locale, 277 p.
- VERPRAET, G. (1990). «La formation de l'espace public à la lumière des relations entre français et étrangers». *Le lien social*. Actes du XIIIe colloque de l'ALSIF, tome II:809-815.
- VERPRAET, G., et R. de VILLANOVA (1984). «Territoires et migrations». *Espaces et sociétés*, n° 45:127-140.
- VERVAECKE, M. (1988). «L'habiter, les réseaux sociaux et les interactions sociales dans les quartiers anciens». *Espaces et sociétés*, n° 51:165-181.
- VIEILLARD-BARON, H. (1987). «Chanteloup-les-Vignes, le risque du ghetto». *Esprit* (Paris), n° 132:9-23.
- VIEILLARD-BARON, H. (1988). «De la marginalité spatiale à la ségrégation sociale : Chanteloup-les-Vignes, un îlot très sensible de la région parisienne». *Espaces et sociétés* (Paris), n° 52-53:147-166.
- VIEILLARD-BARON, H. (1990). «Le ghetto. Un lieu commun impropre et banal». *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 49:13-22.
- VILLANOVA, R. de (1989). «Sociabilités résidentielles des immigrés portugais». *Sociedade e Território*, Porto, ano 3:72-79.
- VILLANOVA, R. de, et R. BEKKAR (1992). *Immigration et espaces habités. Bilan bibliographique des travaux en France 1970-1992*. Paris, IPRAUS, 134 p. Versions préliminaire et finale.
- VILLE DE POITIERS (1990). «Une culture de l'initiative à Poitiers». *Pour* (Paris), n° 125-126:147-157.
- VISCHER, J. C. (1986). «The complexity of designing for social mix. An evolution of site planning principles». *Journal of Architectural and Planning Research*, n° 3:15-31.
- VOYÉ, L., et J. RÉMY (1978). «Distance spatiale, distance sociale». *Recherches sociologiques* (Université de Louvain-la-Neuve), 9(1):27-44.
- WARIN, P., et C. JACQUIER (1989). «L'intégration sociale des étrangers et les politiques de l'habitat. L'expérience grenobloise». *Hommes et migrations*, n° 1120:14-17.
- WHITE, D., S. McDONALD et A. GUYTON (1988). «Community relations and all that good stuff for non-profit housing developers». *Habitation canadienne*, 5(1):20-22.
- WIRTH, L. (1980). *Le ghetto*. Traduit de l'américain par P.-J. Rojdam. Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 307 p.
- WITHOLD de WENDEN, C. (1989). «Politiques de l'immigration». *Hommes et migrations* (France), n° 1119:10-15.

WORCHEL, S., et W. G. AUSTIN, éd. (1986). *Psychology of Intergroup Relations*. Nelson-Hall, Chicago.

YINGER, J. (1986). «On the possibility of achieving racial integration through subsidized housing». In GOERING, J.M., éd. *Housing Desegregation*. University of North Carolina Press:290-312.



Société
d'habitation
du Québec